



PROCES-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 29 MARS 2018 A 18H30

Le 29 Mars 2018 à 18H30 le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est tenu à la salle Léon Masson à Simiane-Collongue.

Monsieur le Maire : Il est 18H35 le conseil municipal va commencer.

Mesdames Messieurs les conseillers, Mesdames Messieurs, merci d'être venus.

D'abord en l'hommage aux quatre victimes des attentats de Trèbes, je tiens à rendre hommage au courage du Colonel Arnaud Beltrame ; je vous invite à observer une minute de silence.

Je vous remercie.

Nous allons passer à l'appel nominatif des Conseillers Municipaux :

PRESENTS :

Monsieur Philippe ARDHUIN, Monsieur Christian ARNAUD, Monsieur Léonard BALDOCCHI, Madame Martine BEAUMOND, Madame Marie-France BESSON, Monsieur Michel BOISRAME, Madame Myriam CACCAVELLI, Monsieur Robert CANAMAS, Madame Isabelle CAUET, Monsieur Philippe CHANTRAINE, Madame Chantal DURIAUX, Monsieur Dominique FERREN, Madame Yvonne FORNASIER, Madame Anna GAGLIARDI, Monsieur Edouard GAI, Monsieur Bruno GERARA, Monsieur Jean LE PESQ, Madame Anna MARSIN, Monsieur Jérémy PASTORE, Madame Sylvie PIQUENOT, Madame Paule RANUCCI, Madame Claudine

SEGURA, Madame Violette STISSI, Madame Marie-Claire TARDY, Madame Dominique VALERA, Monsieur Gilbert ZUNINO.

PROCURATIONS :

- . Monsieur Jean-Marc CHIANEA à M. Philippe ARDHUIN
- . Monsieur Jean-Pierre PERRIER à Mme Violette STISSI
- . Madame Sylvie YEROUNIAN à Mme CACCAVELLI
- . Madame Sylvie PIQUENOT à Mme Marie-Claire TARDY

25 présents, 4 procurations

Le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut préalablement délibérer.

Avant de passer à l'ordre du jour, je tiens à vous informer de la mise en œuvre d'un projet, qui nous tient particulièrement à cœur, le projet « poule belle » sur lequel les employés Municipaux, ainsi que les élus, travaillent ensemble. Dans ce cas, nous demandons aux enfants, dès leur plus jeune âge, de trier leurs déchets alimentaires à la cantine scolaire ou à la crèche. Tous les jours ces déchets partent à la ferme pédagogique des Marres pour nourrir poules et cochons qui sont des armes antidéchets par excellence. Madame Anne CLAUDIUS-PETIT Conseillère Régionale et Madame Rosy INAUDI Conseillère Départementale nous ont fait le plaisir le 20 Mars dernier de visiter notre ferme pédagogique puis de déjeuner à la cantine de l'école élémentaire en présence de parents d'élèves afin de voir comment les enfants procèdent. Elles nous ont d'ailleurs félicités, pour la mise en œuvre de cette économie circulaire. Cela va même plus loin puisque nous allons avoir la chance de bénéficier d'un partenariat avec le grand Moulin D'Orion, situé dans le troisième arrondissement de Marseille, qui va nous donner les différents grains impropres à la consommation humaine, il s'agira également pour eux d'un recyclage.

Enfin, je vous précise, que nous serons à l'honneur d'une émission télévisée le 4 Avril prochain à 9H50 sur France 3 qui reprendra le thème de « poule belle » et à laquelle participera le chargé de mission du projet.

J'aurai une autre intervention, une question, plus exactement, pour éclaircir quelque chose Monsieur BOISRAME, pouvez-vous nous apporter vos lumières. Lors d'une séance de Conseil Municipal vous nous avez annoncé que la majorité des Maires savent que les voiries ne seront pas transférées. Pouvez-vous nous donner le nom de ces Maires, car j'ai interrogé le Préfet de Région, Madame la Présidente du Conseil Départemental et le Président d'Union des Maires au

salon des Maires, ils ne sont pas au courant. Parce que cela concerne notre Commune.

Monsieur Michel BOISRAME : Monsieur le Maire, si vous ne le savez pas, vous ne pouvez pas l'ignorer puisque là, aujourd'hui, il y a un amendement qui a été déposé par un député à l'Assemblée Nationale qui demande à repousser le transfert des voiries en 2021, voire plus, voilà ou cela en est aujourd'hui.

Monsieur le Maire : Oui je sais puisque j'ai participé à la réunion mais vous nous avez affirmé qu'elles ne seront pas transférées.

Monsieur Michel BOISRAME : aujourd'hui un certain nombre d'élus, dont Madame VASSAL, d'ailleurs, œuvrent auprès des Ministères concernés pour que les voiries ne soient pas transférées, je confirme.

Monsieur le Maire : Je fais partie de ce mouvement-là.

Monsieur Michel BOISRAME : J'espère que ma réponse vous a satisfait, je vous remercie.

Monsieur le Maire : Oui tout à fait. Vous êtes allé un peu loin dans votre déclaration, merci. Vous dépassez les propos.

Monsieur Michel BOISRAME : C'est plutôt vous qui dépassez les propos Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Pouvez-vous répéter, je n'ai pas compris ?

Monsieur Michel BOISRAME : C'est plutôt vous qui dépassez les propos quelque fois.

Monsieur le Maire : J'en prends note.

Madame Anna GAGLIARDI : Monsieur le Maire, je voudrais aussi m'exprimer. Si vous le permettez.

Monsieur le Maire : Vous avez la parole.

Madame Anna GAGLIARDI : Merci, Monsieur le Maire, je voudrai revenir sur le dernier Conseil Municipal et apporter des précisions sur les propos de Monsieur BOISRAME, ex adjoint aux finances de la commune, lorsqu'il a précisé que la Commune n'a pas réglé la facture de la société SOGEV alors qu'elle avait effectué les travaux au cimetière. En effet, Monsieur BOISRAME, vous avez raison et suite à votre intervention j'ai repris les comptes et là, surprise, je me suis rendue compte que la subvention des 200 000 € qui aurait dû

être versée par la commune au SPIC, ne l'a pas été, donc la facture ne pouvait pas être payée car il n'y avait pas d'argent sur le compte du SPIC, ce qui a permis à Monsieur BOISRAME, de terminer, l'année dernière, avec un excédent de 569 € au lieu d'un déficit de 199 000 euros.

Monsieur Michel BOISRAME : Je vous remercie pour cette remarque qui est particulièrement intéressante. Par contre, il y a une réponse à laquelle vous n'avez pas répondu à un certain nombre d'entre nous, c'est pourquoi on est allé payer sur une ligne de la petite enfance l'audit.

Monsieur le Maire : Ça aurait été bien de demander la parole avant Monsieur BOISRAME.

Monsieur Michel BOISRAME : Je prends la parole merci.

Monsieur le Maire : Non je ne vous la donne pas

Monsieur Michel BOISRAME : Je pose la question quand même, pourquoi on n'a pas eu la réponse parce que le crédit n'existait pas, merci beaucoup, je tiens à ce que tout le monde le sache et surtout les Simianais.

Monsieur le Maire : Ce n'est surtout pas un manque d'argent, il y en avait non ?

Bien, Monsieur Léonard BALDOCCHI vous voulez prendre la parole.

Monsieur Léonard BALDOCCHI : Merci. Je me permets d'intervenir auprès de vous ce soir car depuis quelques semaines mon épouse et moi-même sommes utilisés, critiqués et calomniés dans le but de nuire à l'équipe Municipale ici présente. Je suis donc dans l'obligation d'éclaircir certains points. Nous sommes tous les deux infirmiers, secteur d'activité qui n'est pas touché par le chômage, mon épouse est infirmière puéricultrice diplômée d'État depuis 2009, ce qui la positionne dans la catégorie des infirmiers spécialisés. Le poste de directrice de crèche, est accessible uniquement aux professionnels justifiant d'au moins 3 ans d'expérience en tant qu'infirmière puéricultrice ou éducateur de jeunes enfants, je viens de citer le décret de 2010 relatif à l'accueil des enfants de moins de 6 ans. En France, nous sommes 638 000 infirmiers dont seulement 19 000 sont puériculteurs. Rien que sur la région PACA, il existe plus de 50 offres d'emplois de direction de crèche. Nous avons uniquement regardé le site INDIT. Ma femme et moi-même, avons pris connaissance de la future vacance du poste de direction de la crèche de Simiane lors de l'inscription de notre fille Lisa au sein même de cette crèche en 2016. L'élue à la petite enfance de l'époque, avec qui j'avais discuté de ce projet m'a dit être particulièrement intéressée par la

candidature et a même fait passer personnellement son C.V et sa lettre de motivation au gestionnaire de la crèche. Constatant que le poste n'était pas encore libéré, nous avons maintenu nos activités professionnelles respectives. Pendant la seconde grossesse de Pascale, nous avons appris que le poste serait vacant en fin d'année 2017. Mon épouse a donc fait parvenir un nouveau C.V et lettre de motivation directement au siège du gestionnaire et obtenu un entretien d'embauche qui a abouti à l'embauche en tant que directrice de l'établissement. Que l'on puisse remettre en doute mon intégrité à des fins politiques me touche, mais que l'on dénigre, rabaisse ou diminue les capacités professionnelles de ma femme Simianaise de cœur et apolitique me dépasse et me blesse profondément. Mon épouse est compétente et a obtenu ce poste par elle-même. Par les propos qui ont été tenus vous remettez en doute son intégrité et ses valeurs. Je ne peux tolérer que cela continue, Pascale et moi-même sommes disponibles, pour répondre à toutes vos questions pour ceux qui le désirent, mais je tenais néanmoins ce soir à éclaircir les choses et vous dire combien vous nous avez blessés. Merci.

Madame Graziella CACCAVELLI : Monsieur le Maire si vous permettez ?

Monsieur le Maire : Pour répondre à quelle question ?

Madame Graziella CACCAVELLI : Je vais répondre à Monsieur BALDOCCHI.

Monsieur le Maire : Ce n'est pas une question qui a été posée ici.

Madame Graziella CACCAVELLI : Il a cité mon nom je peux répondre ?

Monsieur le Maire : Oui allez-y.

Madame Graziella CACCAVELLI : Merci. Monsieur BALDOCCHI, oui Monsieur ZUNINO il a cité mon nom. L'ex adjointe on sait très bien qui c'est d'accord, on ne va pas jouer sur les mots. Donc, Monsieur BALDOCCHI, effectivement on a fait passer le CV de Pascale, mais il n'y a rien sur ses compétences ; c'est juste sur le fait que quand on l'a fait passer ce n'était pas pour Simiane on est bien d'accord ? Il n'y avait pas encore d'embauche sur Simiane je ne mets pas en doute les compétences de votre femme, absolument pas, c'était juste sur la crèche de Simiane, c'est tout.

Monsieur le Maire : Donc si j'ai bien compris une Simianaise ne peut pas travailler à Simiane, merci.

Madame Graziella CACCAVELLI : Non, ce n'est pas du tout ce que j'ai dit. Monsieur le Maire, s'il vous plaît je veux parler au nom de réunir Simiane, est-ce que je peux, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Vous demandez la parole de cette façon-là ?

Madame Graziella CACCAVELLI : Mais Monsieur le Maire vous avez vu comme vous m'avez parlé ?

Monsieur le Maire : Mais bientôt vous allez vous rouler par terre, allez-y Madame.

Madame Graziella CACCAVELLI : Mais bien sûr. Merci beaucoup Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, le comportement que vous avez eu en Mairie ainsi que certains élus de votre majorité au lendemain du dernier Conseil Municipal est inadmissible vous étiez agressif et insultant en public envers un membre du groupe réussir Simiane, réunir Simiane, pardon.

Monsieur le Maire : On ne sait jamais le nom que vous avez, le dernier c'était réunir ensemble.

Madame Graziella CACCAVELLI : Là c'est réunir Simiane c'est pas ensemble non, ça c'est ce que vous aimeriez, cette attitude est totalement indigne d'un premier magistrat, c'est encore une fois la preuve que vous avez du mal à accepter les débats d'idées. La démocratie, à laquelle vous faites si souvent référence, n'aurait donc de valeur que quand cela vous arrange. Merci.

Monsieur le Maire : Je vous remercie.

Madame Dominique VALERA : Je vous rejoins sur un point, Madame CACCAVELLI, je pense qu'effectivement la dignité c'est véritablement la qualité d'un adjoint de la Mairie dont il doit faire preuve, et cette dignité elle doit-être tant envers soi-même qu'envers les autres. Alors vous parlez d'un événement où j'étais présente, donc, je peux en parler en toute connaissance de cause. Cet événement m'a beaucoup perturbé, pourquoi ? Parce que, l' élu en question, est allé questionner une employée Municipale et cette employée Municipale qui est à l'essai jusqu'au mois de Mai 2018, et bien, après ces questionnements, était dans un désarroi nous allons dire profond, et ensuite a eu une crise de larmes. Alors ça m'ennuie pourquoi ? Parce que j'estime que nous n'avons pas à prendre les employés Municipaux en otage, ils sont indépendants de nous élus et je pense qu'il faut les laisser dans leur emploi et non pas aller vers eux. Merci.

Monsieur Michel BOISRAME : Étant la personne qui est concernée par ce que vous dites, Monsieur le Maire est-ce que vous m'accordez que je donne une précision, merci.

Monsieur le Maire : Je trouve que les précisions vous en donnez beaucoup, allez-y.

Monsieur Michel BOISRAME : Merci. Effectivement je suis passé en Mairie avec un document, qui était, le document déclaratif concernant nos indemnités et j'ai profité de ce passage pour aller dire bonjour à la comptabilité, il y a des gens que je connaissais bien, j'en ai profité aussi pour demander à Isabelle, « tiens est-ce que vous êtes au courant la société SOGEV n'a pas été payée », Madame EUSTACHE était absente, mais autrement c'est à elle que j'aurai posé la question, et mon propos s'est arrêté là. Alors je ne vois pas pourquoi je fais l'objet de tant d'agression de votre fait, pas de vous seulement, mais d'un certain nombre d'entre vous et je trouve cela déplacé, je vous remercie pour la leçon de morale, chère Madame.

Monsieur le Maire : Au niveau de l'agression c'est plutôt relatif, je sais que vous êtes une personne sensible, je le comprends bien.

Nous passons à l'ordre du jour.

1- AFFAIRES GÉNÉRALES :

1-1 CONVENTION DE CESSON PAR LE DÉPARTEMENT A LA COMMUNE DE TROIS VÉHICULES DE PATROUILLE :

Monsieur le Maire : Je laisse la parole à Monsieur Jean LE PESQ.

Monsieur Jean LE PESQ : Merci Monsieur le Maire, la synthèse est suffisamment explicite pour vous dire que nous devons nous prononcer sur une proposition que nous avons acceptée du Conseil Départemental afin de nous céder à titre gracieux trois véhicules à savoir deux Nissan et un Mitsubishi. C'est dès le 1^{er} décembre que le Département nous a proposé de valider ce transfert en pleine propriété. Dès le 11 janvier, Monsieur le Maire a confirmé l'intérêt pour cette proposition, après avoir consulté les personnes qui utilisent lesdits véhicules, à savoir ceux qui sont sur le domaine des Marres et bien sur le Comité des Feux de Forêts. Ces véhicules sont utiles à la fois pour le CCFE pour les déplacements sur le site. Il est donc demandé ce jour à l'assemblée du Conseil Municipal de valider ce type de cession, on peut simplement rappeler que ce sont des véhicules qui ont assumé leurs missions, qui tournent et que l'on peut encore utiliser, puisque chacun de ces véhicules a travaillé à hauteur de 36 000 kms.

Je vous remercie de votre attention.

Monsieur le Maire :

- POUR : 29 à l'unanimité
- CONTRE :
- ABSTENTION :

La délibération obtient la majorité.

**1-2 DÉCISION DE PRINCIPE D'UN BAIL EMPHYTEOTIQUE AVEC
FAMILLE ET PROVENCE POUR LE BATIMENT – 10, RUE ROGER
GUIGON :**

Monsieur le Maire : Je laisse la parole à Monsieur Philippe CHANTRAINE

Monsieur Philippe CHANTRAINE : Merci Monsieur le Maire. Dans le cadre du projet de mixité sociale, la commune s'est engagée à construire des logements locatifs sociaux dans le bâtiment rue Roger Guigon, l'ancien hôtel de ville.

La commune a consulté plusieurs bailleurs sociaux afin d'étudier la réhabilitation du bâtiment via un bail emphytéotique en vue de la construction de logements sociaux. Il s'agit aujourd'hui de décider du principe de confier cette opération à la société Famille et Provence sachant que les modalités du bail feront l'objet d'une nouvelle délibération.

Madame Graziella CACCAVELLI : Monsieur le Maire, merci. Monsieur CHANTRAINE, combien et qui sont les candidats rencontrés ?

Monsieur Philippe CHANTRAINE : Je ne les ai pas tous en tête là, mais on avait plusieurs candidats, qui ont été sollicités, plusieurs opérations ont été regardées dont certaines étaient complètement fantaisistes et nous n'avons pas eu beaucoup de difficultés à retenir la proposition qui était, sur la faisabilité, sur l'opérationnalité et sur les finances, la meilleure proposition celle de Famille et Provence. Si vous voulez voir les différents dossiers qui ont été examinés, je suis à votre disposition.

Madame Graziella CACCAVELLI : Merci, mais combien de logements sont prévus ?

Monsieur Philippe CHANTRAINE : Alors dans le cadre du contrat de mixité sociale, le bailleur nous a fait des propositions et il nous a démontré que 8 logements faisaient des logements trop petits et qu'il était plus raisonnable de

faire que 6 logements, c'est-à-dire qu'on aura 2 logements par étage R+2 donc ça fera 6 logements au lieu de 8, cela me paraît plus raisonnable.

Madame Graziella CACCAVELLI : C'est déjà bien. Par contre il y avait une prévision je crois à l'époque par Monsieur BALDOCCHI d'un cabinet médical en rez-de-chaussée, il en est plus question ?

Monsieur le Maire : Actuellement c'est toujours à l'étude, cette partie-là est toujours en réserve on la mettra à la disposition du bailleur ou non suivant les besoins.

Madame Graziella CACCAVELLI : D'accord, parce que pour les personnes âgées c'est vrai qu'en rez-de-chaussée c'est plutôt bien.

Monsieur Philippe CHANTRAINE : Effectivement, c'est un dossier qui nous avait donné comme indication qu'il serait peut-être nécessaire de maintenir un médecin au centre du village que nous avons eu cette possibilité de réserver un emplacement qui se trouve au rez-de-chaussée. Renseignement pris auprès du pharmacien, etc... Il n'est plus nécessaire aujourd'hui de réserver ce local à un médecin, je vous le dis franchement parce qu'il faut qu'on réponde aux besoins, et nous avons des besoins, pourquoi parce qu'en réalité, le Docteur AGOSTINI devait arriver sur la collectivité et on pensait qu'il allait fermer son cabinet. En réalité le Docteur AGOSTINI a remis 2 médecins dans son cabinet. Donc, en matière de proposition médicale sur le centre du village, il n'est plus aussi opportun de leur réserver cet emplacement. D'autant que le médecin à qui l'on avait l'idée de confier ce local est parti sur les Genêts, cet emplacement reste néanmoins réservé, on n'a pas encore d'idée précise, mais il y a encore des possibilités de lui donner une nouvelle affectation, mais ce n'est pas déterminé à ce jour.

Madame Graziella CACCAVELLI : Vous pensez que les logements vu qu'il y a encore la police Municipale ça risque de prendre un peu de temps encore.

Monsieur le Maire : Ce logement est réservé ça ne prendra pas de temps cela nous permet de faire les travaux.

Madame Graziella CACCAVELLI : La police Municipale reste pendant les travaux.

Monsieur Philippe CHANTRAINE : Voilà on va trouver des arrangements avec le bailleur on comprend que si nous réservons cet emplacement on n'aura pas les 6 logements mais cinq évidemment c'est deux par étage.

Madame Graziella CACCAVELLI : Merci beaucoup.

Monsieur ARNAUD : Vous pouvez préciser le cadre économique de cet accord, le cadre général disons.

Monsieur Philippe CHANTRAINE : Économiquement c'est un bail emphytéotique, on met à disposition le bâtiment pour une durée, en général c'est à peu près 60 ans, et à la fin des 60 ans nous récupérons la propriété du bâtiment, c'est une mise à disposition pour une certaine durée.

Monsieur le Maire : Actuellement on a beaucoup de mal, quelque soit la commune, de trouver des bailleurs parce que ce ne sont pas des opérations qui sont économiquement rentables.

Monsieur le Maire :

- POUR : 29 à l'unanimité
- CONTRE :
- ABSTENTION :

1-3 BAIL COMMERCIAL – BATIMENT ROUTE DE MIMET :

Monsieur le Maire : Je laisse la parole à Monsieur Robert CANAMAS.

Monsieur Robert CANAMAS : Merci Monsieur le Maire. Tout d'abord je veux rectifier une erreur qui s'est glissée dans la motivation du projet. Au lieu de dire « pneu 13 », il faut dire artisan garagiste c'est un nom propre. La commune s'est porté acquéreur d'un bâtiment route de Mimet le 14 octobre 2015, au prix de 520 000 € et a obtenu des financements du Conseil Départemental de 260 000 €, soit 50 %, de la Métropole à hauteur de 104 000 €, soit 20%, et de la région 52 000 €, ce qui représente un coût net pour la Mairie de 104 000 €. Compte tenu de l'espace disponible dans ce bâtiment, particulièrement bien situé, il est proposé au Conseil Municipal de réserver ce bâtiment à destination d'un commerce artisanal. La commune a eu la demande d'un commerçant Simianais, à son nom propre pour disposer d'environ de 240 m² afin d'exercer l'activité de garagiste-mécanique générale. Il est proposé au Conseil Municipal de mettre à disposition des locaux de ce bâtiment dans le cadre d'un bail commercial à compter du 1^{er} septembre, moyennant un loyer de 700 €/mois pour 195 m² puis de 1 200 €/mois avec les 45 m².

Monsieur le Maire : Non pas tout à fait, ça fait 1 200 € à la fin.

Monsieur Robert CANAMAS : Qu'est-ce que j'ai dit ?

Monsieur le Maire : + 1 200 €

Monsieur Robert CANAMAS : Puis 1 200€/mois avec les 45 m2 supplémentaires. Cette recette supplémentaire pour la Mairie serait de 14 400€/an. Je veux bien préciser que ce garagiste tient une activité identique sur Marseille et que pour 300 m2 dans un local neuf, il paye 1 140€/mois. Ce Monsieur veut se rapprocher de son village, qu'il habite depuis quelques années, et faire son activité de garagiste dans notre village.

Monsieur le Maire : Madame TARDY.

Madame Marie-Claire TARDY : Merci. Concernant cette délibération, nous souhaitons aborder 4 points précis, et nous avons également une remarque à vous faire. Le préambule, c'est qu'il y a près de 3 semaines vous nous avez réuni pour une commission urbanisme, la seule commission qui se soit tenue depuis 2 ans et néanmoins la deuxième de votre mandat, Merci Monsieur CHANTRAINE, ceci pour nous présenter les différents projets de la Commune. Or à aucun moment, lors de cette réunion, vous n'avez fait état, ni de votre décision de constituer une police Intercommunale avec Bouc-Bel-Air, ni de l'installer dans 600m2 de nouveaux locaux aux Frênes, ni de parler de votre intention de donner un bail commercial sur le bâtiment qui avait été auparavant appelé le Saucier Provençal et que vous appelez désormais le bâtiment Magnan. Vous n'avez pas dit non plus un mot, de ces 2 projets lors du rapport d'orientation budgétaire de la semaine dernière que nous avons évoqué en commission et, nous, nous ne comprenons pas ce manque total de transparence et nous nous demandons pourquoi vous nous avez caché ces 2 projets que nous avons découverts uniquement à la lecture des documents envoyés 5 jours avant le Conseil Municipal. Alors ça va constituer une 1ère question. Peut-être que vous avez envie d'entendre les 4 questions pour peut-être répondre globalement si vous voulez ? A votre convenance.

Monsieur le Maire : Allez-y.

Madame Marie-Claire TARDY : Je continue. Donc maintenant le 1^{er} point que nous souhaitons aborder vous l'avez dit ce bâtiment a été acquis en 2015 pour 520 000 €avec une bonne part de subventions du Département, de la Région et de la CPA. Sa destination pour abriter la future police Municipale était expressément indiquée dans la délibération votée en Conseil Municipal et dans les demandes de subventions. Ce lieu était destiné à un usage public c'est la raison pour laquelle nous avons reçu des subventions importantes pour l'acquérir. Sur ce 1^{er} point, comment peut-on justifier de le donner en bail commercial ? c'est notre 2^{ème} question et cela me semble très important. Ensuite, un bail commercial, vous n'êtes pas sans le savoir, c'est un acte de mise à disposition et l'un de ses effets, ça protège le commerçant, c'est la stabilité, sa

durée est de 9 ans au minimum mais ce seuil de 9 ans ne s'impose qu'au bailleur, le preneur, lui, peut mettre fin au contrat au bout de 3 ans, 6 ans et 9 ans. A l'expiration du contrat à 9 ans, uniquement là, le preneur peut avoir le droit de renouveler encore pour 9 ans. Le bailleur, lui, il ne peut rien faire s'il veut récupérer son local uniquement au bout des 9 ans, puis des 18 ans, tout ce qu'il pourra faire, il devra verser une indemnité d'éviction qui est égale à la valeur du fonds de commerce là j'étudie le débit financier, peu importe, en général la valeur du fonds de commerce. Un bail commercial, c'est un bail qui lie la commune sur une très longue période, la personne a les pieds et poings liés ça la pénalise fortement. Comment pouvez-vous justifier de prendre une décision si pénalisante pour la Commune en un si long terme pour un bâtiment que l'on a acheté avec une grande partie sur des subventions et des fonds propres placés, c'est impossible. Ça, ça existe dans des villages, bien entendu, où le centre ancien se meurt. Il n'y a pas de cohérence ici pour installer une entreprise de réparation de pneus, mécanique générale, pardon c'est pas la même personne ?

Monsieur Robert CANAMAS : C'est une erreur, c'est un Monsieur qui avait une société auparavant, là il intervient en nom propre d'artisan.

Madame Marie-Claire TARDY : D'accord. Pour finir, notre groupe ne voit vraiment pas la cohérence de cette décision. Vous avez initialement décidé d'installer la police Municipale dans ce bâtiment. Vous décidez maintenant de faire construire un bâtiment de 600 m² aux Frênes en dehors du village pour y abriter une police Intercommunale. Ce bâtiment, il jouxte les services techniques vous pourriez donc décider d'y installer des bureaux du service technique, non vous décidez de construire de nouveaux locaux pour les services techniques sur le terrain de Bedouffe. Mais qu'est-ce-que vous faites avec nos impôts ? où est l'intérêt de la Commune ? On ne voit vraiment pas et on s'inquiète. Montrez-le-nous ? Car sans vos explications nous ne voyons qu'une suite de mauvais choix, on vous demande vraiment de nous expliquer les raisons qui vous ont poussé à prendre ces décisions.

Monsieur le Maire : D'accord.

Madame Marie-Claire TARDY : Dernier point, 700€ pour 195m² de locaux ça nous semble complètement inapproprié, je suis un peu indignée, ce loyer pour une telle surface. De plus, au regard de cet investissement si vous aviez fait un emprunt par exemple, il faudrait mettre 40 ans, étant donné le montant initial de l'investissement pour rembourser ce loyer dérisoire. Est-ce qu'on l'a acheté trop cher ? Est-ce que vous le louez trop peu cher ? Il y a un problème là sur le plan

de l'équilibre financier, et, je voudrais que vous répondiez simplement à ces questions importantes.

Monsieur le Maire : Tout d'abord avant de céder la parole à Monsieur CANAMAS, je tiens à dire que ce n'est pas la totalité du bâtiment, donc la police Municipale elle peut toujours être logée.

Madame Marie-Claire TARDY : Alors qu'est-ce que vous allez faire de 600m² de locaux aux Frênes, je ne comprends pas.

Monsieur le Maire : Non mais attendez c'est nous qui ne comprenons pas, vous avez un grand bâtiment avec plusieurs étages, il y a une partie qui est en sous-sol, on parle d'un bail commercial sur un bâtiment qui a été fort onéreux, je tiens à le dire, nous sommes d'accord, en centre-ville quasiment, un bâtiment qui a coûté à la Commune 104 000 € il n'y a pas d'emprunt, les impôts n'ont pas augmenté on a pu absorber. Je ne vois pas où vous nous parlez de 600m² de bâtiment où l'on va mettre des personnes dedans, mais est-ce que vous connaissez ce bâtiment ?

Madame Marie-Claire TARDY : Malheureusement, je le connais parce que vous le laissez ouvert. C'est-à-dire que c'est un bâtiment qui depuis 3 ans est propriété de la Commune et vous ne fermez même pas la porte de ce bâtiment, je suis allée voir en haut.

Monsieur le Maire : Ça tombe bien comme ça la porte sera fermée.

Madame Marie-Claire TARDY : Quand on descend on voit la porte ouverte c'est incroyable, il peut être dégradé n'importe comment, alors oui je l'ai vu ce bâtiment effectivement. Donc, quelle est la superficie totale de ce bâtiment ?

Monsieur Robert CANAMAS : L'ensemble du bâtiment ou celui qui va être loué ?

Madame Marie-Claire TARDY : De l'ensemble du bâtiment.

Monsieur le Maire : Dans ce cas-là on demandera à l'urbanisme de vous donner les renseignements. 500m²/600m² dans ces eaux-là.

Madame Marie-Claire TARDY : D'accord donc vous entendez en louer 200m² ?

Monsieur Gilbert ZUNINO : Madame TARDY, je me permets de prendre la parole, pour vous répondre à la question sur la police Intercommunale. Pour l'instant, il y a qu'un projet de faisabilité éventuelle de police Intercommunale mais rien n'est arrêté et rien n'a été fait pour l'instant. Quand le projet sera

avancé éventuellement vous serez convoqué avec la commission et là on pourra en discuter.

Madame Marie-Claire TARDY : Monsieur ZUNINO, est-ce-que cela ne s'appelle pas « mettre la charrue avant les bœufs » que de nous faire délibérer la semaine dernière pour faire un local de 600m² aux Frênes pour y loger la police Intercommunale ? Rien n'a donc été décidé.

Monsieur le Maire : Attendez parce que là vous avez un petit problème de chiffre, même un gros problème de chiffre. 600m² c'est le C.S.U. le Centre de Supervision Urbaine et la police Intercommunale, si elle voit le jour, ce n'est pas un bâtiment de 600m².

Madame Marie-Claire TARDY : Le centre de Surveillance Urbaine de 100m² ça ne prend pas les 600m² que vous allez faire construire.

Monsieur le Maire : Je pense que c'est là où est le problème, donc, écoutez-moi, je vais être clair, il y a, si la police Intercommunale voit le jour ça sera sur 600m² avec le Centre de Supervision Urbaine, s'il n'y a pas la police Intercommunale, il n'y a pas besoin de 600m² on ne fera que le C.S.U. le Centre de Supervision Urbaine sur 300m².

Madame Marie-Claire TARDY : Vous me rassurez beaucoup alors.

Monsieur le Maire : Je ne sais pas si d'autres avaient compris ça mais à force je ne sais même plus.

Madame Marie-Claire TARDY : En fait cela était ironique, ce n'est pas du tout rassurant.

Monsieur le Maire : Si, je pense que cela est un peu plus rassurant et que le C.S.U. se fasse. Monsieur CANAMAS.

Monsieur Robert CANAMAS : La plupart des réponses ont été apportées, je voudrais simplement dire que, bien évidemment nous n'avons pas les mêmes projets que vous, sinon nous ferions partie du même groupe, nous avons effectivement des projets qui peuvent évoluer, on vous l'a dit actuellement, toujours dans l'intérêt des Simianais. Pour l'instant il n'est pas question de pénaliser la Mairie, de pénaliser les Simianais puisqu'on vous a dit que le coût net pour la Mairie était de 50 000 € donc en 9 ans, le 1^{er} bail, ce coût sera amorti déjà par le loyer. La suite je ne la connais pas évidemment, on ne sait pas si cette personne continuera son activité, nous on préférerait qu'elle pérennise son activité évidemment, je pense que c'est son intérêt puisqu'il est Simianais. Je ne sais pas pourquoi vous faites des projets sur l'avenir qui sembleraient pénaliser la Mairie et les contribuables. Voilà des projets qui évoluent, ce ne sont pas les

vôtres, ce sont les Simianais qui jugeront si on a fait de bons projets, après l'on ne va pas en débattre toute la matinée. La semaine dernière déjà au même Conseil Municipal, vous nous avez exposé vos projets en nous disant qu'il n'était pas rationnel de faire ce que l'on a fait. Nous allons le faire, ne vous en déplaise et puis ensuite les gens voteront pour ce qu'ils estimeront avoir été le meilleur pour eux.

Madame Marie-Claire TARDY : Monsieur CANAMAS, nous étudions les dossiers avec un grand sérieux et avec très peu de temps, nos questions sont précises et nos inquiétudes sont réelles. Nous vous demandons des réponses précises à nos questions. Comment vous pouvez justifier, qu'un bâtiment qui a été financé par l'argent public car ce n'est pas uniquement l'argent des Simianais c'est l'argent des Simianais et des autres contribuables Français qui vont subventionner ce bâtiment à des hauteurs très importantes. Comment vous pouvez justifier de donner un bail commercial qui met la Mairie pieds et poings liés avec une activité commerciale qui n'a pas un intérêt définitif pour la Commune, comment vous pouvez le justifier ? comment on va faire ?

Monsieur Robert CANAMAS : Il reste de la surface, mon collègue Philippe CHANTRAINE pourra le confirmer, nous pouvons ensuite par des extensions augmenter la surface de ce terrain, donc nous allons essayer de rentabiliser le mieux possible, pour l'instant il reste toujours de la surface qu'on pourra utiliser à notre fin, pourquoi pas la police Municipale si malheureusement ou heureusement, peu importe, le projet de mutualisation ne se faisait pas. Il y a toujours possibilité de récupérer la partie qu'il reste, mais pour l'instant nous n'allons pas laisser ce local vide sans rapport et je pense qu'on a besoin d'un commerce dans le centre du village et peut-être d'autres activités viendront s'y raccrocher.

Monsieur Christian ARNAUD : Ce qui nous pose question c'est qu'on a eu une subvention publique, pour un usage public, là-vous l'adaptez pour un usage locatif, je dirai entre guillemet privé, qui certes fera une ressource pour la Commune, mais quelque part vis-à-vis des financeurs il y a maldonne, on n'utilise pas ces aides pour l'objet pour lesquelles on les a sollicités.

Monsieur Gilbert ZUNINO : L'usage public n'est pas terminé, il sera peut-être utilisé pour un usage public, c'est la 1^{ère} des choses, ensuite on verra bien comme a dit Monsieur CANAMAS en 2020 soit on est réélu, sur les projets et tout ce que nous avons fait et réalisé soit ce sera l'héritage que l'on vous laissera.

Madame Marie-Claire TARDY : Pourquoi nous avez-vous caché ces 2 projets ? Pourquoi vous ne nous avez pas dit ce que vous alliez faire du bâtiment Magnan.

Monsieur le Maire : On ne vous a rien caché Madame TARDY, nous ne vous avons rien caché, on ne vous a pas caché les surfaces, vous les avez mal comprises, actuellement on a une demande qui se fait, et ça c'est la vie d'une Commune, si vous êtes contre l'économie, si vous voulez des choses figées pour 6 ans, je peux le concevoir, mais ce n'est pas notre conception des choses. La vie ça bouge, un village ça bouge, il y a des opportunités.

Madame Marie-Claire TARDY : Si vous voulez mettre la police Municipale ensuite, comment allez-vous faire ? puisque le bas sera utilisé ?

Monsieur le Maire : Mais la police Municipale il y a de la place, ce n'est pas le bâtiment, on vient de vous dire que c'est le sous-sol qui sera donné à bail.

Madame Marie-Claire TARDY : Réparation automobile, vous savez comment est fait ce bâtiment ? Les voitures ne pourront pas accéder, ne pourront pas être garées là, par exemple, donc ce n'est pas possible. On réfléchit aussi. Si vous nous aviez présenté ce projet avec les plans on aurait pu peut-être voir qu'il y avait encore quelques mètres carrés possibles.

Monsieur le Maire : On ne va pas passer le Conseil Municipal sur ça.

Madame Marie-Claire TARDY : Si, on pourrait, car il y a d'autres personnes qui ont des baux commerciaux dans Simiane pour 70m² c'est 500 € par exemple vous devriez creuser ces questions avec nous.

Monsieur le Maire : Et à Marseille pour 300m² c'est 800€ de toute façon vous l'avez écrit on est entrain de faire votre programme de campagne, bon, ce n'était pas marqué dans votre programme de campagne, je comprends que vous soyez peiné.

Madame Marie-Claire TARDY : Ne prenez pas ce ton sarcastique Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Nous allons passer au vote.

Madame Graziella CACCAVELLI : Monsieur le Maire s'il vous plait ? Est-ce-que je peux ?

Monsieur le Maire : Allez-y

Madame Graziella CACCAVELLI : Merci Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Alors je vous rappelle quand même qu'il est marqué dans le règlement intérieur que si vous avez des questions vous pouvez les poser à l'avance pour avoir des réponses. Forcément pour ce conseil nous n'avons pas eu de question. Je suppose que ces questions ont germé actuellement.

Madame Graziella CACCAVELLI : Oui c'est vrai en 5 jours c'est difficile.

Madame Marie-Claire TARDY : On a 5 jours pour poser des questions, pour prendre connaissance des documents, pour les éplucher.

Monsieur le Maire : Je vous rappelle que le règlement intérieur qui a été repris, c'était le vôtre.

Madame Marie-Claire TARDY : Si on a des questions à poser en Conseil Municipal on a droit de les poser.

Monsieur le Maire : Tout à fait.

Madame Graziella CACCAVELLI : Je voulais juste intervenir sur la subvention, Monsieur le Maire et Monsieur CANAMAS s'il vous plait. Il est bien marqué qu'en cas de changement de destination des biens fonciers ou immobiliers pendant une même période de 10 ans, le Département devra être obligatoirement informé du nouveau projet affecté à l'acquisition afin d'apprécier le maintien de sa subvention. C'est dans le guide des aides des Communes.

Monsieur le Maire : Oui tout à fait il n'y a pas besoin de polémiquer ça été fait.

Madame Graziella CACCAVELLI : Je ne polémique pas

Monsieur le Maire : Ma réponse : ça été fait

Madame Marie-Claire TARDY : Montrez-le-nous

Monsieur le Maire : Montrez-nous quoi ?

Madame Marie-Claire TARDY : Je veux voir comment vous avez écrit à la CPA, à la région et au Département ? Je viendrai voir.

Monsieur le Maire : On les a eu au téléphone.

Madame Marie-Claire TARDY : Au téléphone ? Et comment vous allez objecter ça au téléphone ?

Monsieur le Maire : Je vais vous dire une chose, On va passer au vote là, on ne va pas en faire une polémique.

Monsieur FERREN : J'ai une question ?

Monsieur le Maire : Bon Monsieur FERREN allez-y.

Monsieur FERREN : J'aurai une question concernant le loyer de 700€ pour 200m². Un terrain nu dans une zone industrielle sans aucun accès, ni clôture, ni quoique ce soit, ça se loue 14€ du mètre carré

Monsieur le Maire : Alors ce n'est pas 700€ pour 240m², lisez le papier, c'est 700€ en 1^{ère} phase et après ça fait 1200€ le temps que l'entreprise fasse l'équipement car pour l'instant il n'y a rien, c'est un vieux garage, il n'y a pas de pont etc...

Monsieur FERREN : L'équipement ça n'a rien à voir, 700€ pour 200m² c'est un cadeau. Le terrain nu se loue 14€ du mètre carré dans des zones inaccessibles.

Madame Marie-Claire TARDY : Et à 300 mètres de là, une profession libérale paye 500€ pour 60m², c'est qu'il y a un problème.

Monsieur FERREN : Je voudrai savoir pourquoi on fait un cadeau ? Et à qui ?

Monsieur le Maire : Il y a Monsieur SERIKIAN qui est le président de l'association des commerçants nous lui avons parlé du montant.

Monsieur FERREN : Ha c'est lui qui décide ?

Monsieur le Maire : Ce n'est pas lui qui décide. On est allé voir à Marseille, on a constaté combien ça se louait les locaux, alors je sais bien que peut être vous vous louez très cher.

Monsieur FERREN : Non tout le monde loue très cher ici, il n'y a pas que moi. Alors je repose la question, pourquoi on fait un cadeau ?

Monsieur le Maire : Alors ce n'est pas un cadeau, ce n'est pas Noël. Alors si vous pensez que c'est un cadeau.

Monsieur FERREN : Objectivement, si, c'est un cadeau.

Monsieur le Maire : Très bien, je sens que vous allez polémiquer, alors polémiquez.

Monsieur FERREN : Non je ne polémique pas, je donne des chiffres qui se pratiquent dans l'immobilier. Je croyais que c'était Monsieur CANAMAS qui s'occupait du sujet ?

Monsieur le Maire : Mais le Maire, vous savez, il s'occupe un peu de tout aussi.

Nous passons au vote,

- POUR : 18
- CONTRE : 11 (MM. Christian ARNAUD – Michel BOISRAME-Myriam Graziella CACCABELLI – Dominique FERREN – Bruno GERARA – Jérémy PASTORE – Jean-Pierre PERRIER – Sylvie PIQUENOT – Violette STISSI – Marie-Claire TARDY – Sylvie YEROUNIAN)

La majorité a adopté la délibération.

2- FINANCES :

2-1 VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE 2018 :

Monsieur le Maire : Je laisse la parole à Madame Anna GAGLIARDI

Madame Anna GAGLIARDI : Merci Monsieur le Maire. Après la commission des finances en date du 19 mars 2017, la présentation du ROB en séance du 22 mars 2018 et le vote du compte administratif faisant apparaître une gestion rigoureuse des comptes, le Conseil Municipal doit se prononcer ce jour sur le vote du budget primitif. Ce budget s'équilibre en section de fonctionnement à 5 866 556 € soit une diminution de 7,22 % par rapport au budget primitif 2017. Il se caractérise par une maîtrise des dépenses de fonctionnement en particulier les charges à caractère général qui évoluent de moins 4% par rapport à 2017, et un pilotage rigoureux de charges de personnel qui sont contenues au même niveau qu'en 2017. En recette de fonctionnement, l'équipe Municipale, a décidé de ne pas augmenter cette année encore les taux d'imposition de la fiscalité locale malgré la poursuite de la baisse des dotations de l'état et des baisses de recettes en lien avec la Métropole.

Je vous propose de passer au détail de la section de fonctionnement dépenses :

- Chapitre 11 : les charges à caractère général représentent 24% de la section de fonctionnement et sont contenues au montant de 1 410 226 € soit une diminution de 2,19% par rapport au BP 2017. Les principaux postes restent :
- L'alimentation avec le marché de restauration scolaire 335 340 € Compte tenu du coût de la restauration, nous vous proposerons une délibération pour revoir la tarification du service de la restauration scolaire.
- Les frais d'électricité d'un montant de 200 000 €: compte tenu de l'importance de ce poste on va mettre en place un plan d'actions pour économiser de l'énergie. Notamment des ampoules LED dans tous les bâtiments et les éclairages publics.

- L'entretien des voiries pour 68 600 € avec la poursuite des travaux en matière d'obligations légales de débroussaillage « OLD ». Ce poste connaît une hausse importante du fait de la 1^{ère} phase des travaux relatifs aux OLD sinon on retrouve dans ce compte des travaux de voiries qui sont affectés en fonctionnement au budget pour faire de petites réparations.
- En chapitre 12 : les charges de personnel avec 2 984 455 € constituent, la principale dépense de la section de fonctionnement soit 50,86% et se maintiennent globalement au même niveau que le budget primitif de 2017. Nous avons prévu, en principe, pour ce chapitre aucun recrutement donc une stabilité des effectifs et de la masse salariale de la collectivité et ce malgré l'augmentation des charges patronales, les modifications statutaires imposées par les textes réglementaires. Nous avons tenu compte des avancements de grades et des promotions internes ainsi que de la revalorisation des primes mensuelles. Il faut rappeler, néanmoins que l'année 2017 avait fait l'objet d'heures supplémentaires importantes du fait des élections et de l'état d'urgence.
- Chapitre 65 : les autres charges de gestion courante s'élèvent à 463 548€ et représentent 7,9% du budget de la commune.

Ce chapitre budgétaire regroupe majoritairement les syndicats intercommunaux il est en forte diminution car la cotisation au service départemental d'incendie et de secours est cette année prise en charge par la Métropole suite au transfert de compétence. Concernant les subventions, vous avez eu, dans le cadre de l'envoi des documents transmis par le conseil Municipal la liste des subventions pour l'année 2018. A mon niveau j'ai été attentive, puisqu'il s'agissait des deniers publics et je n'ai validé que les dossiers qui étaient complets.

Madame Marie-Claire TARDY : Pardon de vous interrompre pas longtemps, mais je crois que nous n'avons pas eu cette liste en main ? Je me trompe peut-être ? Moi je ne l'ai pas eu, c'est peut-être une erreur de ma part.

Monsieur le Maire : Elle est dans le budget, elle a été envoyée.

Madame Anna GAGLIARDI : On pourra vous la faire parvenir, il n'y a aucun problème.

Madame Marie-Claire TARDY : D'accord.

Monsieur le Maire : Vous m'avez dit que vous étudiez tous les dossiers avec attention.

Madame Marie-Claire TARDY : Monsieur le Maire, merci pour cette pointe d'ironie.

Monsieur le Maire : de rien.

Madame Anna GAGLIARDI : Je continue,

- Chapitre 66 : les charges financières avec 60 142 € continuent de baisser malgré une provision pour un éventuel emprunt destiné à financer la voirie nous avons prévu 2 000 € d'intérêts en plus car si on contracte l'emprunt il sera fait le dernier trimestre 2018 et les taux étant d'environ 1,4% nous n'avons pas besoin de provisionner plus.
- Chapitre 67 : Les charges exceptionnelles s'élèvent à 364 485 € et comprennent essentiellement la redevance versée au fermier dans le cadre de la délégation du service public pour la crèche. Petite information, nous avons proratisé les 2 contrats, parce que nous avons 2 contrats dessus.
- Au chapitre 42 : On retrouve les dotations aux amortissements d'un montant de 254 000 € elles sont en diminution de 12% c'est une opération d'ordre, puisqu'on va la retrouver en recette d'investissement.
- Au chapitre 14 : Le chapitre d'atténuation des charges représente 130 000 € la Commune ayant en 2017 contracté avec l'État un contrat de mixité sociale, s'est engagé sur la production d'un nombre de logements sociaux pour la période 2017-2019 et s'est vu ainsi réduire la majoration appliquée à la pénalité, nous avons donc 99 000 € de carence et 26 000 € de majorations. En ce qui concerne le FPIC, n'ayant pas plus d'information, on a reconduit la même somme et dernière dépense comme l'année dernière nous procéderons à un virement de 200 000 € à la section d'investissement.
- Section de fonctionnement-recettes : Comme évoqué dans le débat d'orientation budgétaire 2018, les recettes de la Commune en provenance de l'État et de la Métropole sont en baisse. L'attribution de compensation Métropole baisse de 18% et la DGF de 3%.
- Chapitre 13 : Les atténuations des charges s'élèvent à 75 000 €; il s'agit essentiellement de la refacturation du CCAS de 40 000 € en plus des

remboursements du personnel en congés longue maladie montant estimé cette année pour 35 000 €

- Chapitre 70 : Les produits des services d'un montant de 417 899 € Ce chapitre est constitué des recettes liées aux participations des usagers des services Municipaux cantine, écoles, musique, centre aéré etc... La recette principale concerne la redevance périscolaire pour laquelle il est proposé au Conseil Municipal d'augmenter la tarification.

- Chapitre 73 : Les impôts et taxes avec 4 219 797 € constituent près de 71,92% des recettes de fonctionnement. Au niveau de la fiscalité locale, il sera proposé au Conseil Municipal, de ne pas faire évoluer cette année encore, les taux d'imposition compte tenu des efforts engagés dans la maîtrise des dépenses de fonctionnement. Les produits de contributions directes évolueront uniquement grâce à des bases d'imposition particulièrement dynamiques. Par contre, ce chapitre budgétaire présente une diminution de son produit du fait de l'attribution de compensation en provenance de la Métropole qui se trouve amputée des transferts de compétences moins 325 000 € (c'est le SDIS, l'Urba, le pluvial, les bornes incendie). La taxe des droits de mutation qui, après avoir connue une forte hausse en 2016, voit son produit diminuer de plus de 150 000 € en 2017. Ce qui nous conduit à la prudence sur la prévision des crédits sur ce poste.

- Le chapitre 74 : « dotations et participations » avec un montant de 522 698 € est en baisse de 14,57% par rapport au budget 2017. Au niveau National, l'État dans sa loi de programmation des finances publiques avait annoncé une stabilisation des concours de l'État en direction des collectivités locales. Néanmoins, la Commune vient de prendre connaissance du montant de la DGF alloué au titre de cette année et constate une nouvelle baisse de son produit de 3%. Pour la Commune de Simiane-Collongue, l'évolution du produit est la suivante en 2018, 395 417 € Vous constatez de vous-même la baisse de 55% depuis 2013, puisque nous avions 782 412 € Juste pour mémoire, les emplois d'avenirs représentent 20 000 € que l'État ne nous versera plus.

- Chapitre 75 : Les autres produits d'activités d'un montant de 316 162 € sont en hausse de 14,9%. Ils sont constitués de revenus des immeubles, de prestations de la CAF et remboursement d'assurance. Il est à noter, que plusieurs sinistres sont en cours : presbytère, skate-park qui donneront lieu cette année à un abondement de ce chapitre.

- Chapitre 42 : Opération d'ordre de transferts entre section 15 000 € Ce chapitre concerne les travaux en régie qui porteront essentiellement sur les travaux d'économies d'énergies, mise en place des réducteurs de débits de pression dans des bâtiments lumineux, pose de LED au complexe sportif et la salle culturelle. Cela valorise le travail de nos employés Municipaux et relève de leur compétence. Les autres années, le travail était fait par les entreprises extérieures car on pouvait avoir des subventions à hauteur de 70%. Le travail était plus vite fait et cette année encore, on va avoir recours aux 2 méthodes.
Concernant la section d'investissements/dépenses vous avez tous pris connaissance du programme des travaux envisagés en 2018, donc je ne lirai pas la liste jointe. On peut toujours discuter des choix qui ont été faits et qui relève de notre équipe, en tant qu'élus aux finances je m'attacherai à dire, que seuls les travaux ayant obtenu des subventions seront engagés, autrement ils seront reportés.

Tout ce programme d'investissement va être financé comme je vous l'avez déjà annoncé en Commission et en Conseil municipal par un emprunt de 1 million d'euros dédié à la voirie. En effet nous avons besoin de 6,5 millions pour la totalité de l'année, sachant que notre autofinancement s'élève à 1,7 millions, que les subventions vont représenter une recette de 3,9. Il restera 1 million à trouver, mais nous reviendrons vers vous pour contracter l'emprunt après avoir étudié toutes les propositions bancaires afin de défendre au mieux les intérêts de la Commune, mais je vous rassure cet emprunt sera transféré aussitôt à la Métropole dans le cadre du transfert des voiries. Merci.

Madame Marie-Claire TARDY : Nous avons déjà fait des remarques importantes lors du vote du compte administratif et du rapport d'orientation budgétaire de la semaine dernière. En synthèse, uniquement aujourd'hui, nous disons à nouveau que plusieurs des investissements importants que vous prévoyez pour la commune ne se justifient pas pour nous et que leurs choix de financement ne sont pas appropriés. Votre non recours systématique à l'emprunt sauf pour le 1 million de voirie, on y reviendra peut-être, en puisant depuis 3

ans sur les réserves de trésorerie de la Commune et uniquement là-dessus ça va nous conduire à une catastrophe ; je vous rappelle que le résultat de l'année 2017 était de 95 000 € Comment pouvons-nous prétendre, maintenant que cela fait 3 ans qu'on autofinance, emprunter à nouveau et rembourser à nouveau de façon sereine ?

Ensuite, en ce qui concerne le budget de fonctionnement, nous vous l'avons déjà dit, je ne vais pas revenir sur les différents postes, il est demandé à chaque service de la Commune de faire des économies alors que certaines dépenses budgétaires inappropriées sont mises encore une fois sur ce budget pour des montants importants. Je ne vais pas revenir sur les frais de représentation, de communication, des audits, la rémunération d'un directeur de cabinet qui sont des exemples mais qui sont complètement inappropriés pour notre commune. Nous voterons contre ce budget. Nous sommes inquiets de ce budget. Nous faisons cette synthèse et le vote qui va en découler, nous demandons à Madame GAGLIARDI de bien vouloir nous donner les réponses qu'elle n'a pas su nous donner lors du précédent Conseil Municipal concernant des lignes budgétaires qui n'ont pas été respectées en 2017, à savoir, c'est l'ancien adjoint aux finances qui a attiré notre attention la dessus, nous ne le savions pas, l'audit des Marres qui a été mis sur la ligne budgétaire de la jeunesse, ce sont deux exemples que vous nous avez donnés, et l'éclairage du parvis de la Mairie qui n'avait pas été budgétés en investissement et qui ont pourtant été consommés.

Madame Anna GAGLIARDI : Je vais répondre bien sûr. Je pensais lors du dernier Conseil, comme vous vous étiez adressé à Monsieur BOISRAME et à moi-même, en disant « je compte sur vous pour répondre » je pensais que ça avait été fait et qu'on avait été clair, mais ce n'est pas grave je vais revenir dessus. Des mauvaises imputations ça arrive, je ne dis pas qu'on a bien mis la somme là où il fallait, déjà on a pris la somme là où il y avait de l'argent apparemment d'après ce que j'ai vu. Les mauvaises imputations ça arrive car en regardant les comptes, suite à la remarque pertinente de Monsieur BOISRAME, j'ai pu constater qu'on avait également imputé une facture d'EDF de 9 000 € sur le compte du téléphone, donc vous voyez, ça arrive les mauvaises imputations. Mais je ne crois pas que pour les Marres nous ayons eu des observations de la perception, donc pour moi il n'y a pas de problème de légalité à ce niveau-là.

Madame Marie-Claire TARDY : Vous parlez de EDF et de téléphone j'entends c'est un exemple ça peut arriver, un audit des Marres sur le budget de la jeunesse, là ça me pose plus question. Ça ne vous pose pas question ?

Madame Anna GAGLIARDI : Ce n'était pas moi qui était aux manettes, je n'en sais rien, je vous dis ça peut arriver les mauvaises imputations je vous en ai donné un exemple.

Madame Marie-Claire TARDY : 25 000 € de mauvaises imputations quand-même, l'éclairage du parvis sur un investissement qui a été consommé mais qui n'a pas été voté, qui n'a pas été décidé, comment on fait ?

Madame Anna GAGLIARDI : Concernant l'éclairage du parvis, me semble-t-il, que c'était Monsieur FERREN qui était aux commandes concernant les grands travaux, sans incriminer Monsieur FERREN.

Monsieur FERREN : Je vais répondre de suite.

Madame Anna GAGLIARDI : Vous permettez Monsieur FERREN, moi j'expose les faits comme je les ai vus et comme je les ai pris, ressentis, d'accord. Vous étiez aux grands travaux, j'ai pris la suite des grands travaux, tout le monde le sait, donc il y avait ce chantier le parvis de la Mairie avec les éclairages, j'ai demandé qu'est-ce que c'était ? Ça me semblait peut-être cher, mais je ne savais pas quels devis avaient été faits, les tenants, les aboutissants. Par contre ce que je sais, comme c'était une commande spéciale, qui avait été commandée par Monsieur FERREN on n'a pas pu annuler cette commande, sinon le fournisseur LUMILEC il aurait eu X milliers euros sur le ventre. On ne peut pas faire ça ce n'est pas possible, donc, on a continué le projet.

Madame Marie-Claire TARDY : C'est un investissement qui a été engagé sans que le Conseil Municipal ne soit informé.

Monsieur le Maire : Attendez. Chacun demande la parole pour parler et je donne la parole parce que là ça part un peu en biberine.

Monsieur FERREN : Alors je demande la parole.

Monsieur le Maire : Attendez un instant je vous prie, je ne vous ai pas donné la parole. Madame GAGLIARDI, est-ce que vous avez fini ?

Madame Anna GAGLIARDI : J'ai terminé.

Monsieur le Maire : Vous avez la parole.

Monsieur FERREN : Donc quand vous êtes arrivé aux travaux, le parvis de la mairie était terminé depuis longtemps, tous les travaux ont été faits suite à des devis contradictoires. Ils ont été faits rapidement pour éviter qu'une subvention arrive à échéance, sinon on perdait la subvention, ça c'est le 1^{er} point. Le 2^{ème} point l'éclairage n'était pas prévu c'est à la demande expresse de Monsieur ARDHUIN, le Maire, que ça a été réalisé.

Madame Anna GAGLIARDI : Peut-être, mais en attendant la commande a été passée au fournisseur parce qu'il a fallu la valider.

Monsieur le Maire : Donc si j'ai bien compris, on avait fait les travaux sans éclairage et si on trouve que c'est cher c'est la faute du Maire. Je vais vous répondre. Vous avez fait quelques travaux, nous sommes d'accord, là il y en a un où il y a des problèmes qui sont soulevés par votre propre groupe et par l'opposition, laissez-moi parler je vous prie, car vous avez une tendance extraordinaire à couper la parole des autres.

Monsieur FERREN : Comme Monsieur ZUNINO, je suis son élève.

Monsieur le Maire : J'ai bien compris que dans une autre vie vous rêviez d'être Monsieur Gilbert ZUNINO. Donc ces travaux-là, à la place de dire que l'éclairage coûte 10 000 €, moi je n'y suis pour rien. J'étais aux travaux mais ce n'est pas moi, j'étais aux travaux mais j'ai rien vu, j'étais aux travaux mais c'est Monsieur le Maire, à un moment donné c'était la faute de Madame GAGLIARDI, arrêtez un peu, soyez sérieux.

Monsieur FERREN : Madame GAGLIARDI évoque un problème comptable et la réponse au problème comptable n'a pas été apportée, ce n'est pas un problème de réalisation.

Monsieur le Maire : Alors dans ce cas-là on peut se demander qu'est-ce que vous avez fait aux travaux si ce n'est pas vous ?

Madame Marie-Claire TARDY : Si vous me le permettez, je vais juste dire une phrase. Tout cela est assez affligeant, ça laisse maintenant malheureusement planer un doute important sur la façon dont les comptes sont présentés. C'est tout ce que j'ai à dire.

Monsieur le Maire : J'ai cru comprendre que les comptes avaient été extraordinairement bien faits en 2017 ça avait été dit ici comme congratulation, donc il faudrait choisir.

Monsieur Michel BOISRAME : Monsieur le Maire je vous demande la parole pour revenir sur le fond du débat concernant le budget.

Monsieur le Maire : Avant de vous laisser la parole je tiens à dire quand même que la mauvaise imputation, ce que vous venez de dire, cela n'a aucune conséquence.

Madame Marie-Claire TARDY : Ça ne vous gêne pas de mettre 25 000€ Alors nous n'avons pas la même conception des finances publiques et pas que sur ce point-là d'ailleurs.

Monsieur le Maire : Nous n'avons pas les mêmes notions et c'est nous qui avons redressé les finances.

Madame Marie-Claire TARDY : Ça Monsieur le Maire, ça suffit, c'est inadmissible.

Monsieur le Maire : Allez-y Monsieur BOISRAME vous avez la parole.

Madame Marie-Claire TARDY : Alors maintenant il faut arrêter.

Monsieur le Maire : Vous n'avez pas la parole Madame TARDY. Allez-y Monsieur BOISRAME.

Monsieur Michel BOISRAME : Dans un 1^{er} temps nous avons été plutôt rassurés d'entendre les chiffres que vous nous avez annoncés Madame GAGLIARDI puisque vous nous annoncez une diminution de 7,22%. Par contre vous avez eu la délicatesse d'annoncer ces 7,22% de diminution sur le budget de 2017, or, lorsque l'on fait des comparaisons, on fait des comparaisons de budget à réaliser. Si vous me le permettez on va redescendre les chiffres avec ce réalisé en 2017 ce qui sera beaucoup plus juste. On y reviendra de plus près, en fait si on prenait de chiffre à chiffre on verrait que le budget augmente très légèrement de 1,48% mais ça c'est une 1^{ère} approche. La 2^{ème} approche c'est que vous avez dit qu'effectivement le SDIS était maintenant à la charge de la Métropole, ce qui signifie qu'on fait des comparaisons sur un périmètre qui n'est pas constant. Si on fait une comparaison avec un périmètre constant, la diminution de 7,22% que vous annoncez sur le budget de 2017 se traduit tout simplement par une petite augmentation de 6,03%. Ce n'est pas tout à fait la même chose, excusez-moi, voilà ça c'est quelque chose qui est arithmétique ce n'est pas contestable ce sont les chiffres qui parlent. Je peux terminer, si on reprend le détail du compte 11 tout le monde a été attentif à votre volonté de baisser les charges, et c'est bien, par contre ça c'est toujours dans la réalité, j'en veux pour preuve un compte dont Madame TARDY a fait état tout à l'heure, c'est un compte administratif qui est dans les tableaux des présentations croisées, notamment, en ce qui concerne les colonnes 22, colonnes 23 et 24 où le montant de 2017 apparaît pour la somme de 52 070 € et pour l'année 2018, il apparaît pour la somme de 79 411€ voilà ça ce sont les chiffres que je vous avez donnés, cela représente une petite augmentation de 52%, c'est l'augmentation de votre communication Monsieur le Maire. Que les Simianais le sachent.

Monsieur le Maire : Je comprends bien que ça peut déranger, Madame GAGLIARDI vous pouvez répondre.

Madame Anna GAGLIARDI : Je vais répondre. Vous n'avez pas fini ?

Monsieur Michel BOISRAME : Non.

Monsieur le Maire : On pensait que cette flèche était la conclusion.

Monsieur Michel BOISRAME : Monsieur le Maire, il ne s'agit pas de flèche, il s'agit tout simplement d'informer les Simianais et de débattre. Soyons sérieux. Ensuite nous avons une petite interrogation sur les charges exceptionnelles 251 000 €, alors ça c'est une question, à quoi correspondent ces 70,40% d'augmentation ? Je ne vais pas dérouler tout ce que j'avais écrit car cela va embêter tout le monde, les combats de chiffon c'est pas toujours intéressant, ce qui est intéressant c'est de savoir dans quel but cela a été fait ? Pour revenir, sans polémiquer, je dis bien sans polémiquer, sur le dossier de l'audit il y a un choix qui a été fait à un moment donné, il a fallu assumer et administrativement il a été décidé de valider, Monsieur le Maire il faut dire la vérité, ce n'est pas la peine de se cacher, pour le mettre sur une ligne qui était disponible. En ce qui concerne le parvis de la Mairie, j'ai encore un rapport d'un devis qu'on avait fait, ou vous avez décidé de faire l'éclairage et comme on n'a pas le budget on le prendra sur une autre ligne, voilà c'est comme cela que ça c'est passé, je crois que ce n'est pas la peine de faire des interventions etc....

Monsieur le Maire : Ce qui est surprenant c'est que vous avez les réponses, alors pourquoi vous posez les questions ?

Monsieur Michel BOISRAME : C'est normal vous ne répondez pas Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Je remarque depuis que vous avez démissionné, dans les conditions que nous connaissons, que vous vous inquiétez énormément.

Monsieur Michel BOISRAME : Je ne m'inquiète absolument pas Monsieur

Monsieur le Maire : A tel point que vous aviez des amis que vous pouviez passer par eux car vous pouviez avoir moins cher.

Monsieur Michel BOISRAME : Oui c'est vrai, moi ce qui m'inquiète ce sont les intérêts de la Commune.

Monsieur le Maire : Heureusement, dormez tranquille, les intérêts de la Commune on s'en charge.

Monsieur Jean LE PESQ : Simplement une chose, je souhaiterai vous lire la page 14 du règlement intérieur. Lorsqu'un membre du Conseil Municipal s'écarte de la confidentialité ou qu'il trouble le déroulement de la séance par des interruptions ou des atteintes personnelles, la parole peut lui être retirée etc... Je souhaiterai qu'on en reste là, mais les attaques personnelles j'estime qu'ici ce

n'est pas une tribune c'est un lieu où l'on débat du programme et je trouve absolument scandaleux, je cherche, pour moi c'est un désaveu de la mission que de voir et de constater les attaques personnelles. Ça serait bien qu'on revienne à un peu plus de sérénité tant dans la forme que dans le ton. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Allez-y Madame GAGLIARDI.

Madame Anna GAGLIARDI : Merci. Maintenant pour répondre à votre question, je reste quand même avec un budget prévisionnel ça à moins 1,49%, je précise Monsieur BOISRAME que les vôtres ont été à la hausse de plus 1,2. Après j'ai oublié la plupart de vos questions.

Monsieur le Maire : Attendez s'il y a encore des questions on y répondra. On va passer au vote.

Monsieur Michel BOISRAME : Moi ce que je constate au niveau du budget, les dépenses sont de 5 866 000 € et que les recettes, si on ne transfère pas les 300 000 €, sont de 5 412 000 € ou 5 500 000 € à peu près. Voilà où on en est. Donc voilà le budget si on ne fait pas le transfert aujourd'hui on a plus de réserve, on a bouffé toutes les réserves.

Monsieur Christian ARNAUD : Monsieur le Maire, petite intervention s'il vous plaît. Vous avez mis en cause la gestion passée mais ce n'était pas nécessaire, c'est l'adjoint aux finances qui intervient. Juste pour vous dire qu'on vous a laissé la voiture en bon état avec le plein complet, donc jusqu'à présent vous avez pu gérer un certain nombre d'investissements sans emprunt. C'est une partie qui vient de votre gestion et une partie importante qui vient de la nôtre, voilà, donc évitez de ressortir la campagne d'antan et de porter ces accusations.

Monsieur le Maire : Mais, Monsieur ARNAUD, il n'y a pas d'accusation. Il y avait une trésorerie et nous sommes les 1^{ers} à le reconnaître, par contre, j'ose espérer que les emprunts qui ont été lancés dont la finalité n'a pas été utilisée, je rappelle au niveau des associations on paye l'emprunt mais il a été consommé avant que la 1^{ère} pierre arrive. Nous sommes d'accord, faut être honnête. Je ne parlerai pas de l'emprunt aussi, qui a été lancé pour l'ophélie, on en a pas vu un mètre linéaire, ça aussi c'est de la trésorerie.

Monsieur Christian ARNAUD : Alors 2 choses, sur le plan de l'emprunt

Monsieur le Maire : Là on s'écarte un peu de l'ordre du jour

Monsieur Christian ARNAUD : Vous ressortez le passé

Monsieur le Maire : C'est vous qui en avez parlé

Monsieur Christian ARNAUD : IL y a eu un emprunt effectivement pour la crèche à l'époque et il y avait la crainte d'une hausse des intérêts.

Monsieur le Maire : Là on est en train de construire une crèche où on a un emprunt, qui avait été consommé, et on paye tout simplement, cet emprunt qui a servi certainement pas à la crèche.

Madame Marie-Claire TARDY : Monsieur le Maire, nous avons laissé les finances de la Commune dans un tel état que notre taux d'endettement était l'un des plus bas du département. Comme il restait beaucoup de trésorerie dans laquelle vous avez pioché pendant 3 ans, zéro emprunt, heureusement qu'on vous a laissé cette trésorerie, c'est petit 300 000 € en plus parce que sinon on serait déjà dans le rouge. Voilà c'est tout ce qu'il faut dire. On veut que vous empruntiez pour des investissements à long terme. On veut que vous arrêtiez. Je crois qu'il va falloir vraiment arrêter parce que ce ne sont pas des débats de qualité.

Monsieur le Maire : Je suis complètement d'accord, nous passons au vote.

Est-ce que vous voulez qu'on vote par chapitre ou est-ce que nous votons par section ?

Par chapitre :

- POUR : 18
- CONTRE : 11 (MM. Christian ARNAUD – Michel BOISRAME-Myriam Graziella CACCABELLI – Dominique FERREN – Bruno GERARA – Jérémy PASTORE – Jean-Pierre PERRIER – Sylvie PIQUENOT – Violette STISSI – Marie-Claire TARDY – Sylvie YEROUNIAN)

Pour la section de fonctionnement :

- POUR : 18
- CONTRE : 11 (MM. Christian ARNAUD – Michel BOISRAME-Myriam Graziella CACCABELLI – Dominique FERREN – Bruno GERARA – Jérémy PASTORE – Jean-Pierre PERRIER – Sylvie PIQUENOT – Violette STISSI – Marie-Claire TARDY – Sylvie YEROUNIAN)

Cette section est adoptée à la majorité.

Section d'investissement :

- POUR : 18

- CONTRE : 11 (MM. Christian ARNAUD – Michel BOISRAME-Myriam Graziella CACCABELLI – Dominique FERREN – Bruno GERARA – Jérémy PASTORE – Jean-Pierre PERRIER – Sylvie PIQUENOT – Violette STISSI – Marie-Claire TARDY – Sylvie YEROUNIAN)

Est adopté à la majorité.

2-2 FISCALITÉ LOCALE 2018 – VOTE DES TAUX DES TROIS TAXES – IMPOTS LOCAUX :

Monsieur le Maire : Je laisse la parole à Madame Anna GAGLIARDI

Madame Anna GAGLIARDI : Merci Monsieur le Maire. Dans le cadre du vote du budget primitif de 2018 il convient de voter les taux d'imposition des trois taxes Communales qui seront identiques à ceux de 2017. La taxe d'habitation, le taux proposé au vote 19%, la taxe du foncier bâti de 22,5%, le foncier non bâti 33,12%. Si vous voulez qu'on se situe par rapport au taux moyen au niveau national. La taxe d'habitation au niveau national est de 24,45%, le foncier bâti de 22%, le foncier non bâti 49,46%. Notre positionnement par rapport au taux moyen au niveau Départemental est le suivant : la taxe d'habitation 33,21%, le foncier bâti 26,49%, le foncier non bâti 43,19%. Le produit génère un crédit de 2 541 859 € en hausse du fait de l'évolution des bases de 32 000 €. Vous voyez bien qu'on se situe encore très bas par rapport aux moyennes Nationales et Départementales.

Monsieur le Maire : Nous allons passer au vote

- POUR : 29 à l'unanimité
- CONTRE :
- ABSTENTION :

Nous passons au point 2-3

2-3 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU SPIC 2017 :

Monsieur le Maire : Je vais laisser la présidence à Madame Dominique VALERA

Madame Dominique VALERA : Merci Monsieur le Maire. Le budget du SPIC a été créé par délibération du 4 décembre 2014 pour la gestion et pour la vente d'équipement et d'aménagement funéraire. Il a donné lieu en 2017 à aucune

opération comptable. Le conseil d'exploitation du SPIC, s'est réuni le 26 mars dernier pour donner son avis sur le compte administratif de ce service, qui se solde en section d'exploitation avec un déficit de 440 € et en section d'investissement par un excédent de 20 000 €. Après avoir vérifié la concordance avec le compte de gestion, le Conseil Municipal doit procéder à l'approbation du compte administratif 2017 de ce service.

Monsieur Bruno GERARA : Comme je l'avais dit au conseil funéraire, le vote qu'aura le groupe par rapport à ce qui sera voté peut-être différent, il n'est pas sur le compte administratif il y a aucune opération, donc cela serait ridicule de dire on vote contre pour dire on vote contre, pour nous il n'y a pas eu de mouvement. Par contre, nous nous abstiendrons sur le budget primitif. Si vous me le permettez, à la fin du Conseil, je répondrai à une affirmation qui a été posée concernant le droit de paroles aux élus. Merci.

Madame Dominique VALERA : D'accord. On peut procéder au vote

- POUR : 29 à l'unanimité
- CONTRE :
- ABSTENTION :

Voté à l'unanimité. Je dois redonner la présidence à Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Merci.

2-4 VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU SPIC « EQUIPEMENTS ET AMENAGEMENTS FUNERAIRES » - EXERCICE 2018 :

Monsieur le Maire : Le conseil d'exploitation du SPIC a donné un avis favorable sur le budget 2018. Le Conseil Municipal doit maintenant se prononcer sur ce budget primitif prévu au titre de l'année 2018. Donc c'est un peu particulier car ce SPIC a été créé pour gérer les équipements funéraires. Ce SPIC n'a pas de trésorerie, on aurait du avoir l'année dernière ces fameux 200 000 €. Donc il est proposé au vote, une section d'exploitation qui s'équilibre à 388 006 €, il s'agit principalement du marché relatif aux caveaux du nouveau cimetière pour 204 585 € et des sorties de stocks correspondant aux nombres de caveaux achetés au prix de revient avec une marge de 10% pour 183 421 €. La section d'investissement s'élève à 403 421 € alimentée en recettes par l'avance remboursable de la Mairie de 220 000 € et des opérations de stocks que l'on retrouve pour 183 421 €. C'est le fruit de la trésorerie du budget principal. On achète des biens, ces biens sont réels, ils sont sur place, c'est de l'investissement, donc en fait, en comptabilité dans ce cas-là, en gros je

schématise un peu, on double de 200 000 € ça fait pratiquement 400 000 € et ces stocks qui ont été avancés par le budget principal, au fur et à mesure des ventes vont revenir, le SPIC va rembourser la commune. C'est le principe des vases communicants, c'est un double budget.

Nous allons passer au vote.

- POUR : 23
- CONTRE : 6 (MM. Christian ARNAUD – Bruno GERARA – Jean-Pierre PERRIER – Sylvie PIQUENOT – Violette STISSI – Marie-Claire TARDY)

La délibération est adoptée à la majorité.

2-5 CONVENTION D'AVANCE DE TRESORERIE AU SPIC « EQUIPEMENTS ET AMENAGEMENTS FUNERAIRES » :

Monsieur le Maire : C'est dans la continuité, de ce que nous avons déjà annoncé, le budget du SPIC est un budget annexe prêt pour la vente et la gestion d'équipements funéraires, donc nous allons abonder ce budget de 200 000 € correspondant aux équipements funéraires.

- POUR : 29 à l'unanimité
- CONTRE :
- ABSTENTION :

La délibération est adoptée à la majorité.

2-6 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU COMITE DES FETES AU TITRE DE L'ANNEE 2018 :

Monsieur le Maire : S'il y a des personnes qui sont au sein de cette association ou apparenté à cette association je leur demande de ne pas participer au vote. Est-ce qu'il y en a ?

Monsieur Jérémie PASTORE : J'allais faire une intervention à ce sujet, Monsieur le Maire, je peux me retirer de ce vote puisque mon lien de parenté direct au comité des fêtes est ma mère. Tout d'abord je voulais vous remercier de proposer au Conseil Municipal de voter une subvention stable pour le Comité des Fêtes et ce malgré le souhait de certains de vos adjoints, je vous remercie.

Monsieur le Maire : Vous ne participez pas au vote mais vous pouvez rester assis. Je tiens à dire que le Comité des Fêtes ce sont des bénévoles qui œuvrent,

je tiens à dire que le Comité des Fêtes est ou doit être apolitique. La Mairie donne les moyens à ces bénévoles c'est pour la collectivité ce n'est pas pour des personnes. Je laisse la parole à Monsieur CANAMAS.

Monsieur Robert CANAMAS : Merci Monsieur le Maire. L'association du Comité des Fêtes a été constituée à l'initiative de la majorité en vue de l'animation du village et du retour aux traditions locales qui ont fait l'identité de la Commune. L'article 10 de loi du avril 2000, lorsque qu'une subvention dépasse un certain seuil, l'autorité administrative doit conclure une convention de droit privé fixant l'objet, le montant, les conditions et l'utilisation de la subvention. Pour l'année 2018, il est proposé de verser à l'association du Comité des Fêtes une subvention de 31 000 € Considérant l'intérêt communal de cette association, et compte tenu que le montant de cette subvention voté est supérieur au seuil défini par le décret du 6 juin 2001, relatif à la transparence des aides qui s'élève à 23 000 € il est proposé de conclure comme l'année dernière une convention relative à l'attribution de ce concours financier au Comité des Fêtes.

Monsieur le Maire : Nous allons passer au vote.

- POUR : 28
- Monsieur Jérémy PASTORE ne prend pas part du vote.

2-7 AUGMENTATION DES TARIFS DE LA CANTINE, DE LA GARDERIE ET DES A.C.M. (CENTRE AERE) :

Monsieur le Maire : Je laisse la parole à Madame Dominique VALERA.

Madame Dominique VALERA : Merci Monsieur le Maire. Le projet concerne l'augmentation de la tarification de la cantine, la garderie et A.C.M. pour le centre aéré et pour le point jeunes, dont les tarifs en vigueur sont :

- Pour la cantine 2,70 €pour les Simianais, 3,70 €pour les extérieurs
- Pour la garderie 1,80 €enfant, 2éme enfant et + 1,50 €

Il faut que vous sachiez que le prix de la facturation de la cantine par la société ELIOR a augmenté de 0,772% en 2017, et que la Commune n'a pas augmenté ces tarifs depuis 2016. Donc, il a été décidé de mettre en place une augmentation qui est de 0,15 €pour la cantine, garderie, A.C.M. pour les Simianais et de 0,20€ pour les extérieurs. Ce qui porte le tarif :

- De la cantine à 2,85 €pour les Simianais, 3,90 €pour les extérieurs

Concernant le point jeune, la tarification est un % : elle passera de 93% à 95%. Donc je vais vous faire passer ce document qui vous donne systématiquement le prix pour chaque prestation et chaque tarification selon le quotient familial de certains et pour d'autres c'est un tarif global. Je tiens à préciser, que, j'ai un peu vérifié autour de nous les tarifs qui sont pratiqués par les Communes avoisinantes, je me suis aperçue qu'à Bouc-Bel-Air, le tarif de la cantine est plus cher que celui de Simiane, qu'aux pennes Mirabeau également, à Cabriès également. Après, vous avez des Communes comme Gardanne et Saint Savournin qui font les tarifs selon le quotient familial, là c'est différent. Je me suis aperçue, également, concernant les tarifs de la garderie que les Communes avoisinantes font souvent payer la garderie le matin et le soir, or à Simiane nous ne faisons payer que la garderie du soir. Je voulais vous préciser ces quelques éléments pour vous permettre de voter en toute objectivité.

Monsieur le Maire : Madame TARDY.

Madame Marie-Claire TARDY : Il s'agit ici de voter l'augmentation de la cantine, de la garderie et du centre aéré une augmentation qui peut paraître peu importante de quelques centimes par enfant et par jour mais qui représente, vous me dites si je me trompe Madame l'adjointe aux finances, une somme au total pour la Commune en recette supplémentaire de 15 000 € Est-ce bien ça ? Alors ce sont ces 15 000 € que devront payer les familles de Simiane directement. Pour que notre vote soit bien compris évidemment quand on signe un contrat avec un prestataire qui inclut que les prestations sont revalorisées chaque année on est bien obligé à un moment donné de savoir comment compenser cette augmentation et on peut se tourner vers les familles, on peut aussi sur le poste de l'école qui est concerné, sur la ligne budgétaire qui est concernée, se dire qu'on a peut-être d'autres choix, et notre vote va être non pas sur l'alignement de l'indexation du contrat que vous avez signé pour la cantine scolaire, il va être sur l'autre choix possible un choix qui ne va pas aller directement sur les familles. Pour nous, sur cette même ligne budgétaire, on ne peut pas dire qu'on va prendre 15 000 € aux familles de Simiane et en même temps dépenser 10 000 € an pour une nouvelle revue à destination des enfants. Cette revue a très certainement des visées pédagogiques que vous estimez très importantes, je crois qu'elles n'ont pas été concertées ni avec les enseignants, ni avec le service jeunesse.

Monsieur le Maire : Justement il y a eu concertation.

Madame Marie-Claire TARDY : Les enseignants m'ont dit que non, ils se sont peut-être trompés.

Madame Dominique VALERA : Avec Monsieur le Directeur.

Madame Marie-Claire TARDY : Vous lui avez fait part de ça ? Alors ce n'est pas du tout l'information que j'ai eue, j'ai eu l'information contraire.

Monsieur le Maire : De toute façon ce n'est pas à l'ordre du jour.

Madame Marie-Claire TARDY : Si ce n'est pas à l'ordre du jour, le choix politique de faire payer 15 000 €aux familles et en même temps faire dépenser sur une ligne budgétaire 10 000 €pour faire une revue auprès des enfants, et vous avez raison il vaut mieux que cela ne soit pas à l'ordre du jour, parce que vu que c'était bourré de fautes, je vais arrêter je crois que c'est mieux.

Monsieur le Maire : Oui parce que les fautes j'aimerais bien que vous me les montriez.

Madame Marie-Claire TARDY : Je vais le faire, je l'ai même fait lire à des professeurs de Français donc il n'y a aucun problème sur ce sujet-là.

Madame Dominique VALERA : Je pense qu'il y a une erreur sur les chiffres 2 457,60 €+ 360 €il s'agit de la revue les Pitchounets qui a été remise aux enfants de l'école élémentaire et les 460 €correspondent à la facture, toujours sur le même livret, qui a été remise à la demande des parents d'élèves et à la demande des associations des parents d'élèves aux élèves de grandes sections de maternelle.

Madame Marie-Claire TARDY : Vous pouvez répéter les sommes s'il vous plaît ?

Madame Dominique VALERA : Je vous les répète volontiers 2 457,60 €et 360 € donc ce n'est pas 10 000 €

Madame Marie-Claire TARDY : Pour une revue trimestrielle qui va paraître 3 fois/an donc je ne pense pas me tromper, merci, et le montant est HT et non pas TTC. Si je multiplie par 3 je vais arriver à 10 000 €largement.

Madame Dominique VALERA : En tout état de cause, quels que soient nos différents financiers, parce que j'ai bien compris que là-dessus vous n'étiez pas d'accord, il n'empêche que cette revue est plébiscitée par les enfants et par les parents d'élèves et ça vous ne pouvez rien y faire, et l'on nous demande quand va sortir la prochaine.

Madame Marie-Claire TARDY : C'est très bien, effectivement ce sont des choix politiques.

Madame Dominique VALERA : Nous sommes bien d'accord.

Madame Marie-Claire TARDY : Moi je préfère que les familles Simianaises économisent 15 000 € et que cette revue ne soit pas éditée. Qui l'a faite, pourquoi et avec qui ? Avec personne. Je vais arrêter mes propos sinon je vais dire des choses personnelles.

Monsieur le Maire : Arrêter vos propos, le problème du jour c'était la cantine.

Madame Graziella CACCAVELLI : Monsieur le Maire s'il vous plaît ? Je reviens à l'ordre du jour, et je veux juste poser la question qu'est-ce que c'est les charges indirectes ?

Madame Dominique VALERA : Où est ce que vous avez vu ça Madame CACCAVELLI ?

Madame Anna GAGLIARDI : Je peux répondre ? C'est tout ce qui n'est pas des matières premières, c'est ça les charges indirectes. C'est ce que j'ai demandé quand je suis arrivée c'est globalement le prix d'un repas 5,22 € avec toutes les charges. Les familles ne payent que 2,70 €

Madame Graziella CACCAVELLI : D'accord, très bien. C'était juste parce que je me posais la question Madame VALERA.

Monsieur le Maire : C'est une question qui est tout à fait justifiée.

Madame Graziella CACCAVELLI : Et maintenant Monsieur le Maire, au sujet du centre aéré est-ce que je peux me permettre de poser une question ? ou faut-il que je vous l'écrive ?

Monsieur le Maire : ça dépend laquelle ?

Madame Graziella CACCAVELLI : Parce que maintenant j'ai peur.

Monsieur le Maire : Allez un peu de courage allez-y lancez-vous.

Madame Graziella CACCAVELLI : Le courage je l'ai.

Monsieur le Maire : Ha nous voilà rassuré.

Madame Graziella CACCAVELLI : Oui je pense que vous le savez déjà. Au niveau du centre aéré, j'ai des parents d'élèves qui sont venus me trouver et j'ai demandé à ces parents d'élèves de venir vous voir Madame VALERA. En se posant la question si le centre aéré devait passer à un prestataire privé. Donc j'ai dit que je n'étais pas informé et j'ai demandé à ce qu'on vienne vous voir.

Madame Dominique VALERA : Je n'ai vu personne. Par contre j'ai en tête la réflexion, ce n'est pas péjoratif, que vous aviez faite je ne sais plus lors de quel Conseil Municipal, en me disant que vous aviez attiré notre attention sur le fait

que le centre aéré avait tendance à devenir une garderie. Je pense que vous vous en souvenez ?

Madame Graziella CACCAVELLI : C'était le mercredi matin

Madame Dominique VALERA : Le mercredi tout à fait.

Madame Graziella CACCAVELLI : Qui était plus une garderie.

Madame Dominique VALERA : Nous sommes en train de le restructurer, je pense que la restructuration sera mise en place après les vacances de pâques, justement, pour éviter qu'on ait ce genre de réflexion, le centre aéré n'est pas une garderie, effectivement, il faut que l'on ait un programme que l'on suive et que les enfants viennent pour s'amuser.

Madame Graziella CACCAVELLI : Je ne pense pas que le centre aéré soit une garderie nous avons du personnel de haute qualité, attention ce ne sont pas nos propos.

Madame Dominique VALERA : Alors, ce sont des propos qui m'ont été rapportés peut-être pas par vous, je ne sais pas, moi je n'ai pas eu le retour dont vous nous parlez tout à l'heure, j'ai d'autres retours, et sachez que le centre aéré est en pleine restructuration.

Madame Graziella CACCAVELLI : Donc là vous ne me répondez pas. Vous me dites c'est en pleine restructuration mais vous répondrez aux parents quand ils viendront vous voir si ça va passer à un prestataire privé ou pas.

Madame Dominique VALERA : On ne va pas faire appel à un prestataire privé, excusez-moi je ne vous avais pas répondu.

Madame Graziella CACCAVELLI : Merci beaucoup, nous voilà rassuré.

Monsieur le Maire : Ça peut être une rumeur.

Madame Graziella CACCAVELLI : Voilà comme on en entend beaucoup Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Ho oui et nous savons à peu près d'où elles viennent. Ce qui est fantastique c'est que d'un tarif on a parlé d'une revue littéraire de qualité comme vous l'avez souligné.

Madame Marie-Claire TARDY : Non je n'ai pas dit ça.

Monsieur le Maire : Maintenant on va passer au vote.

- POUR : 29 à l'unanimité
- CONTRE :

- ABSTENTION :

2-8 DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT :

Monsieur le Maire : Je laisse la parole à Madame Anna GAGLIARDI.

Madame Anna GAGLIARDI : Merci Monsieur le Maire. Le Conseil Municipal a délibéré le 6 octobre 2017 pour accorder sa garantie d'emprunt à hauteur de 100% pour un emprunt de 300 000 € souscrit par UNICIL dans le cadre de l'opération le Sévigné. La caisse des dépôts a demandé à la Commune de reprendre une délibération pour ajouter la mention « le dit contrat » et « joint en annexe » et « fait partie intégrante de la délibération » pour pouvoir verser les fonds, il est donc proposé au conseil de redélibérer dans les termes proposés. Il n'y a pas d'erreur de l'administration car la délibération déjà votée nous avait été adressée en modèle. Maintenant ils changent d'avis. Je vous demande de voter cette délibération qui a déjà la mention ok. Merci.

Monsieur le Maire :

- POUR : 29 à l'unanimité
- CONTRE :
- ABSTENTION :

2-9 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL ET DE LA METROPOLE POUR LE PLAN PLURIANNUEL DE DEBROUILLAILLEMENT DES VOIES COMMUNALES :

Monsieur le Maire : Je laisse la parole à Monsieur Jean LE PESQ.

Monsieur Jean LE PESQ : Lors du Conseil Municipal du 17 mars 2017 notre intention de mettre en place un plan pluriannuel de débroussaillage avait été évoquée et votée. Cela faisait suite à une demande expresse de Monsieur le Directeur de l'unité « Territoriale Étoile-Calanques » pour que la Commune se mette aux normes en particulier pour l'accès des véhicules de secours pour nos voies et chemins Communaux. Disons que la longueur des bois affrétés était très exactement de 17,300 kilomètres, après consultation et concertation avec le Comité des Feux et consultation d'entreprises. Après mise au point, il faut traiter 13,900 kilomètres ce qui a été fait en ce qui concerne la phase 1, actuellement nous terminons à la demande justement du Directeur de l'O.N.F. la zone la plus sensible, à savoir les chemins qui jouxtent la chaîne de l'étoile, pour éviter et pouvoir combattre les départs de feux. Il reste encore et ça sera fait au mois

d'avril, au Château de Guy et cela sera donc terminé. La seconde phase, c'est indiqué dans votre document concerne Bedouffe, Roque, Route de Saint-Germain, Putis et Frères et sera réalisée au cours du premier semestre, disons à l'automne, septembre, octobre, novembre et quant à la phase 3, pour clore l'engagement que nous avons pris, sera réalisée au premier trimestre 2019. A cette fin nous sollicitons, effectivement, que le Conseil se prononce sur le montant des travaux évalués à 41 170€, sur les subventions du Département et de la Métropole à demander. Je reste à votre disposition pour toutes questions.

Monsieur le Maire :

- POUR : 29 à l'unanimité
- CONTRE :
- ABSTENTION :

2-10 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA METROPOLE ET DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DANS LE CADRE DE LA MISE EN ACCESSIBILITE DES BATIMENTS COMMUNAUX – MAIRIE ET COMPLEXE SPORTIF ET CULTUREL :

Monsieur le Maire : Je laisse la parole à Monsieur Gilbert ZUNINO.

Monsieur Gilbert ZUNINO : Merci Monsieur le Maire. La Commune de Simiane-Collongue s'est investie dans le cadre d'une politique d'une mise en accessibilité de ses bâtiments Communaux. Successivement en 2016 puis en 2017 des travaux ont été effectués concernant l'école maternelle, l'école primaire et l'Hôtel de Ville. La commune en 2018 projette de continuer les travaux de mise en accessibilité de l'Hôtel de Ville et d'effectuer des travaux pour le complexe sportif et culturel. L'estimation des travaux pour l'Hôtel de Ville est de 56 110 €, l'estimation des travaux pour le complexe sportif et culturel est de 146 550 € soit un total de 220 660 €HT. Je vous demande de solliciter auprès du Conseil Départemental au titre de l'aide à l'accessibilité des services public aux personnes à mobilité réduite une subvention de 40% soit 80 664 € et de solliciter auprès la Métropole au titre du contrat Métropolitain une subvention de 30% soit 62 498 €

Monsieur le Maire : Nous passons au vote.

- POUR : 29 à l'unanimité
- CONTRE :
- ABSTENTION :

3- PERSONNEL :

3-1 CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT AVEC LE CNFPT ANNEE 2018 :

Monsieur le Maire : Cette convention cadre précise le cadre d'une éventuelle commande de formation mais n'engage pas la collectivité. Il s'agit d'un document préalable pour permettre aux agents de suivre des formations payantes si l'administration le juge utile. En réponse aux besoins de formation des collectivités, notamment au travers de notre plan de formation, le CNFPT propose, des actions de formation, qui relèvent de son offre, avec la possibilité de fixer une participation financière des collectivités au-delà de la cotisation CNFPT. La formation à la disposition des agents gratuite, via un catalogue, perdure.

Madame Graziella CACCAVELLI : Merci Monsieur le Maire. Ma question c'était est-ce que vous avez des demandes déjà du personnel ?

Monsieur le Maire : Non pas du tout.

Madame Graziella CACCAVELLI : Juste rajouté qu'effectivement c'est un organisme de grande qualité, j'ai déjà fait des formations avec eux, très grande qualité. Merci.

Monsieur le Maire : Nous passons au vote.

- POUR : 29 à l'unanimité
- CONTRE :
- ABSTENTION :

3-2 DELIBERATION PORTANT SUR LA CREATION D'UN EMPLOI LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITES :

Monsieur le Maire : C'est le recrutement d'un emploi non permanent à temps complet de 35 heures hebdomadaires il y a lieu de créer cet emploi pour répondre au besoin d'un accroissement au sein du service de police Municipale de la Commune pour la période du 1^{er} avril au 31 septembre 2018, avec possibilité de renouvellement. L'agent sera recruté en qualité de A.S.V.P. Agent de Surveillance de la Voie Publique.

- POUR : 29 à l'unanimité
- CONTRE :

- ABSTENTION :

3-3 DELIBERATION PORTANT SUR LA CREATION D'UN EMPLOI LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITES :

Monsieur le Maire : C'était au départ un agent en contrat AIDE il y a lieu de créer un emploi d'adjoint d'animation à temps non complet de 20 heures hebdomadaires annualisées pour répondre aux besoins correspondant à un accroissement .

Madame Graziella CACCAVELLI : Il y a déjà quelqu'un qui est en indisponibilité et qui doit reprendre au mois de juillet ? Je ne comprends pas quel est ce poste ?

Madame Dominique VALERA : Je peux me permettre ? C'est du personnel qui était déjà en poste et qui bénéficiait d'un contrat saisonnier et pour lequel on fait ce nouveau contrat.

Madame Graziella CACCAVELLI : D'accord, donc il n'y a pas de disponibilité ?

Madame Dominique VALERA : A ma connaissance, non.

Madame Graziella CACCAVELLI : Merci.

Monsieur le Maire :

- POUR : 29 à l'unanimité
- CONTRE :
- ABSTENTION :

3-4 DELIBERATION AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'UN AGENT NON TITULAIRE SUR UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS NON COMPLET – ADJOINT ANIMATION :

Monsieur le Maire : Considérant que les besoins du service scolaire nécessite le recrutement d'un agent d'animation suite à la mutation interne d'un agent, il convient de procéder au recrutement d'un agent à 28 heures hebdomadaires. C'est le même cas de figure, tout à fait.

- POUR : 29 à l'unanimité
- CONTRE :
- ABSTENTION :

3-5 DELIBERATION PORTANT SUR LA SUPPRESSION DE QUATRE POSTES A TEMPS COMPLET ET DEUX POSTES A TEMPS NON COMPLET :

Monsieur le Maire : Je demande au Conseil Municipal de supprimer 6 postes en raison de départ pour mutation, départ à la retraite, disponibilité, remplacement partiel sur des grades différents au tableau des effectifs à compter du 1^{er} avril 2018 ceci est passé au CT.

- POUR : 29 à l'unanimité
- CONTRE :
- ABSTENTION :

4- URBANISME :

4-1 ACQUISITION DE LA PARCELLE AL 172 – QUARTIER CAVAILLARDE – DEMANDE DE FINANCEMENT :

Monsieur le Maire : Je laisse la parole à Monsieur Philippe CHANTRAINE.

Monsieur Philippe CHANTRAINE : Merci Monsieur le Maire. La Commune en recherche de réserve foncière pour des espaces publics, a l'opportunité d'acquérir la parcelle cadastrée AL 172, située au petit chemin de Bouc, quartier Cavailarde, d'une superficie de 6 736m². Des contacts ont été pris auprès des propriétaires, la famille DECOME, qui a donné son accord pour la vente de son terrain dans les conditions fixées par le service des Domaines. La Commune en effet a l'obligation de saisir le service des Domaines en cas de cession de biens et de délibérer en fonction de l'avis rendu par France Domaine. Celui-ci a fait valoir que ce terrain était estimé à 235 760 € Considérant que les crédits correspondants ont été prévus au budget ils feront l'objet d'une subvention de la part du Conseil Départemental et de la Métropole. Considérant que la famille DECOME a donné son accord écrit en date de mars 2018 à la proposition de prix établie par le service des Domaines, il est proposé au Conseil Municipal de faire l'acquisition de ce terrain dans les conditions ainsi définies. Le coût est de 235 760 € Il y a une subvention qui sera demandée au Conseil Départemental à la hauteur de 117 880 €, une subvention de la Métropole de 47 802 €, il reste à la charge de la Commune pour cette opération 70 728 €

Madame Marie-Claire TARDY : Vous n'allez pas encore faire un parking pour les écoles ?

Monsieur Philippe CHANTRAINE : C'est l'idée bien évidemment mais à la Métropole on ne va pas leur dire franchement parking, stationnement etc...

Madame Marie-Claire TARDY : Très bien, jusqu'à présent nous avons un emplacement à double destination, qui n'était d'ailleurs pas toujours facile de gérer. Mais il est quand même mieux de laisser la partie sportive d'un terrain de sport qui a été reconverti en parking jusqu'à présent aux abords des écoles, c'est bien de clarifier mais c'est bien aussi de ne pas perdre forcément ce lieu de jeux, est-ce que vous avait pensé de le faire autre part ?

Monsieur Philippe CHANTRAINE : on en a déjà parlé au Conseil Municipal, il me semble, comme la crèche est sur la place de ce terrain de sport et qu'il posait problème en plus aux riverains. Nous essaierons effectivement de créer cet espace de terrain multisports sur un autre terrain. Là c'est un peu différent ce n'est pas pour faire un multisports, vous avez dit le terme exact, c'est pour répondre vraiment à un pôle d'activité très fort en restant sur la Commune de Simiane.

Madame Marie-Claire TARDY : C'est quand même intéressant de repositionner ce terrain de jeux.

Monsieur Philippe CHANTRAINE : Nous en sommes conscient et ça fait partie des choses qu'on réalisera également sur des terrains que nous avons déjà.

Monsieur le Maire : C'est quelque chose qui n'est pas abandonné ce que vous avez dit. Actuellement nous avons souhaité, nous avons lancé un plan parking ceci est l'une des 1^{ère} mesures.

Madame Marie-Claire TARDY : Ma question était principalement centrée sur le terrain de sport que j'aimerais revoir positionné sur un projet. Merci.

Monsieur Michel BOISRAME : Monsieur le Maire s'il vous plait ?

Monsieur le Maire : Oui.

Monsieur Michel BOISRAME : Merci. Je voulais savoir si l'on avait fait une approche budgétaire de l'aménagement de ce terrain ?

Monsieur Philippe CHANTRAINE : Oui.

Monsieur Michel BOISRAME : Et alors ?

Monsieur Philippe CHANTRAINE : Alors je ne vais pas vous donner les chiffres parce que je suis en consultation et on n'a pas encore défini comment il sera équipé. Effectivement, j'ai déjà approché quelques entreprises qui m'ont donné une idée des prix, globalement, on peut considérer qu'un équipement de cette stature, c'est dans les 200 000 € si on veut vraiment l'équiper comme il se doit d'être équipé. Je vous le donne à titre d'information.

Monsieur Michel BOISRAME : Ça veut dire que l'on en a tenu compte pour le budget 2018 ?

Monsieur Philippe CHANTRAINE : Non pas pour 2018.

Monsieur le Maire : Dans les aménagements, actuellement c'est une étude, attendons que l'étude se fasse et déjà que l'on puisse acquérir le terrain avant de faire les travaux déjà, et l'on déterminera exactement ce que l'on fera et comment nous allons faire et avec méthodologie.

Monsieur Philippe CHANTRAINE : Je dis toujours qu'il n'y a pas de projet sans maîtrise du foncier. Pour l'instant on va essayer de maîtriser le foncier, une fois qu'on aura maîtrisé le foncier, effectivement on pourra réaliser un projet.

Madame Marie-Claire TARDY : Juste encore une petite question juste pour en revenir au terrain de sport s'il vous plait. Actuellement j'ai oublié de mentionner qu'il est beaucoup utilisé par l'école élémentaire et je crois que les enfants y vont quasiment tous les jours, alors est-ce que vous avez une possibilité pour qu'ils aient un terrain équivalent ?

Monsieur le Maire : Demain, non. Sauf si l'école va sur le terrain de sport qui se trouve près du skate-park.

Madame Marie-Claire TARDY : Donc en termes de dimension, en termes d'occupation c'est pas la même destination ? Donc il n'y a pas de possibilité pour eux, pourtant ils l'utilisent vraiment tous les jours. C'est dommage.

Madame Graziella CACCAVELLI : Monsieur le Maire s'il vous plaît. Monsieur CHANTRAINE juste pour vous dire qu'on va voter sans savoir combien ça va coûter.

Monsieur Philippe CHANTRAINE : Bien évidemment on arrive quand même à faire des estimations, j'ai quand même approché un certain nombre de professionnels qui m'ont donné un ordre d'idées, une fourchette. Je n'ai pas aujourd'hui un tarif, je ne peux pas vous dire ça va coûter 200 000 €- 250 000 €. Je vous dis ça va coûter environ dans les 200 000 € c'est une approche globale de ce type d'aménagement. Tant qu'on n'a pas le foncier on ne peut pas consulter les entreprises.

Monsieur le Maire : L'objet de ce vote, c'est le terrain. Si vous prenez un terrain pour bâtir et que vous dites de suite, moi le terrain il faut déjà me donner le coût d'aménagement.

Madame Graziella CACCAVELLI : Mais Monsieur le Maire si je vote oui pour cette délibération et que plus tard je trouve que c'est élevé les travaux, vous allez me dire, mais vous avez voté oui.

Monsieur le Maire : Vous n'avez qu'à voter non.

Madame Graziella CACCAVELLI : J'ai le droit de poser la question.

Monsieur Philippe CHANTRAINE : On y a réfléchi, mais l'on ne peut pas donner de chiffre.

Monsieur le Maire : Nous passons au vote.

- POUR : 29 à l'unanimité
- CONTRE :
- ABSTENTION :

4-2 DEMANDE DE RESTRICTION DE L'INSTALLATION DES COMPTEURS « LINKY » :

Monsieur le Maire : Je tiens à dire qu'au niveau du titre de la délibération il y aura une modification car ce n'est pas tout à fait le terme qui a été demandé mais celui-ci a été mal écrit. C'est une demande de restriction concernant l'installation des compteurs « LINKY ».

De nombreux administrés se plaignent de la pose du compteur LINKY, pas que sur Simiane d'ailleurs. Sur la Commune, ils, font valoir l'impact de ces compteurs sur la santé par émission d'ondes électro magnétiques mais aussi des problématiques en termes de sécurité et de confidentialité des données personnelles. Garant de la tranquillité et de la sécurité contre tout trouble de l'ordre public et considérant que la Commune peut revendiquer la propriété des réseaux de basse tension, leur branchement et dispositif de comptage en vertu du code de l'énergie, je vois que certains sont surpris. Je prends par exemple une interview « votre compteur électrique est la propriété de votre Commune » et on confie la gestion à ENEDIS dans le cadre d'une délégation si on est propriétaire, je pense qu'on a notre mot à dire pour le changement de compteur. Considérant l'impact de ces compteurs émettant des ondes électromagnétiques. Exemple, le compteur EDF utilise un compte porteur en ligne CPL, ne me demandez pas ce que veut dire CPL, je n'en sais strictement rien, pour le moment le compteur tourne aux alentours de 80 kHz mais à terme jusqu'à 400 kHz ces courants superposés sont proches des ondes de station de radio comme RTL. Par exemple LINKY transforme avec tous les réseaux y compris à l'intérieur des habitations, c'est une onde qui est un peu comme le wifi. Le wifi vous n'en voulez pas vous ne l'achetez pas, vous n'en voulez pas le soir, vous débranchez, mais dans ce cas

là, il faudrait disjoncter, ce qui n'est pas réalisable, mais considérant que sur ces compteurs au regard du nombre important de données de collecte, soulèvent des problématiques en termes de sécurité et de confidentialité des données personnelles qui devraient être secrètes ce qui a été souligné en début de semaine. Je propose au Conseil Municipal de voter dans ce sens et de demander à ENEDIS l'arrêt de la pose des compteurs LINKY sur tout le territoire Communal pour les usagers n'ayant pas formellement donné leur accord en toute connaissance des éléments précis. Il sera précisé par arrêté qu'ENEDIS devra fournir à la Mairie avant toute pose de compteur ou pour finaliser les compteurs déjà posés, l'acceptation écrite en toute connaissance de cause de l'utilisateur.

Monsieur Christian ARNAUD : Monsieur, on va faire une proposition, vous reprochez à l'opposition de ne pas faire de proposition, c'est de transformer cette délibération en motion avec le même objectif, en fait, pourquoi ? Car, normalement nous avons délégué nos compétences au SMED, donc nous n'avons plus cette compétence de gestion du réseau local administrativement puisque nous l'avons déléguée. Pour autant, nous sommes d'accord pour nous prononcer sur le fait que les abonnés, car c'est d'eux dont il s'agit, puissent refuser s'ils le souhaitent l'installation de ce compteur et à eux de fournir l'autorisation pour l'exploitant. Donc cette motion mentionnerait le même objectif que celui qui a été mentionné dans la délibération et demanderait par ailleurs à l'exploitant de respecter les règles de confidentialité de la CNIL qui précise bien que si le transfert des données va au-delà de l'exploitant c'est avec l'accord de l'abonné, c'est clairement exprimé dans l'idée. Donc pour rester dans une formulation la plus consensuelle possible et qui puisse être votée par tout le monde je l'espère, la proposition que nous vous faisons pour être à la fois dans les clous et à la fois par rapport à la situation administrative de la Commune qui a délégué cette compétence, et aussi pour rassembler tous les avis positifs sur cette formulation, en rappelant à l'exploitant qu'il a cette obligation, ça a été rappelé récemment, puisqu'avec quelques petites dérives semble-t-il, le respect de ces règles édictées par la CNIL qui s'ouvre c'est cette réserve qui a autorisé le déploiement de LINKY.

Monsieur le Maire : Ceci est très pertinent, je vous répondrai après.

Madame Marie-Claire TARDY : En synthèse on est d'accord avec vous, sur le fond, mais la forme n'est pas légale.

Monsieur le Maire : D'accord, le problème c'est de voter une motion et je ne suis pas certain que ça soit suivi des faits. Si cette délibération est illégale, on crierait à l'illégalité et dans ce cas là au prochain Conseil Municipal on fera

attention. Je préfère que le pouvoir de police du Maire soit acté au plan 1, je vous propose un plan 1 et un plan B.

Madame Marie-Claire TARDY : Il est sûr que ce n'est pas légal.

Monsieur le Maire : Sans connotation politique Monsieur GERARA, je vais vous dire quelque chose le contrôle de légalité est là pour ça. Actuellement nous avons un déploiement de ces compteurs sur la Commune, si je fais voter une motion auprès du SMED, on aura un résultat quand nos compteurs seront déjà posés, c'est ce qui me fait peur. Si un arrêté est exécutoire après il est illégal ça c'est le contrôle de légalité qui nous le dira. Le préfet, il va me dire non je ne suis pas d'accord il faut retirer la délibération dans ce cas-là il me l'écrit. Mais au moins qu'on fasse cette action-là. Parce que le SMED et l'inertie me font un peu peur. Moi je comprends tout à fait les Simianais qui ne le veulent pas.

Madame Marie-Claire TARDY : Faites-le dans la foulée de ce Conseil Municipal.

Monsieur le Maire : Non c'est envoyé au SMED.

Madame Marie-Claire TARDY : On s'abstiendra au vote sur ça mais on est complètement d'accord sur la démarche.

Monsieur Michel BOISRAME : Monsieur le Maire, on évoque le SMED et c'est vrai que l'on aurait aimé voir le SMED se manifester dans l'intérêt des utilisateurs ce qui n'a pas été fait.

Monsieur le Maire : C'est parce que vous n'avez pas vu le SMED se manifester que la motion aura peu de chance d'être établie

Nous allons passer au vote.

- POUR : 29 à l'unanimité
- CONTRE :
- ABSTENTION :

Je pense justement que si cette délibération va passer au contrôle de l'égalité, dès qu'elle est passée au contrôle de l'égalité je ferai l'arrêté.

L'ordre du jour étant épuisé, mais le Conseil Municipal n'est pas terminé.

Monsieur Bruno GERARA : Pour rassurer tout le monde, je vois que vous étiez un peu inquiet, effectivement on a le droit de poser des questions par écrit mais on a aussi le droit d'intervenir dans la séance si ce sont des questions qui concernent l'ordre du jour, et ça c'est dans les textes de lois, ce n'est pas moi qui l'ai inventé.

Monsieur le Maire : Ce n'est pas ce qui a été dit. C'est simplement sur l'ordre du jour et les questions qui peuvent être posées si on veut vraiment avoir des réponses, si on parle du détail.

Monsieur Bruno GERARA : En ce qui concerne les comptes administratifs, quand on reçoit un dossier épais comme ça qu'on doit lire en 5 jours, on a du mal à poser des questions. Nous on n'a pas de secrétaire qui nous fait le boulot pour nous.

Monsieur le Maire : L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil Municipal est levé à 20H50 et je remercie toutes et tous pour y avoir assisté et de votre patience.